

PARMAIN NOTRE VILLE #1

MAGAZINE D'INFORMATIONS

www.ville-parmain.fr - Suivez nous sur Facebook ville de Parmain

OCTOBRE 2020



PARLONS-EN

PRÉSENTATION
DE VOTRE NOUVELLE
ÉQUIPE MUNICIPALE

VILLE DE PARMAIN



Plus Haut et Plus Ouvre

SOMMAIRE #1

Edito du maire p.3



Nouvelle équipe municipale p.4

Autour du tapis vert p.9

Vie communale p.10

- Travaux - circulation
- Sécurité – environnement
- Zone bleue Arcades
- Police municipale
- Dépôts sauvages
- TRI-OR
- SMBO
- Urbanisme - Habitat p.18
- Du côté des écoles p.19
- Fermeture de la poste
- Commerce et artisanat
- Marché de Parmain
- Marché de Noël
- Concours photos Internet
- Cet été à l'accueil de loisirs
- Plan de continuité d'activité de la mairie de Parmain p.27

Culturel p.28

- Rentrée culturelle
- Le jeu du lutin fouineur

Retour sur images p.30

- Cérémonie militaire 30 août

Du côté des associations p.32

- Forum des associations
- Café associatif « la Cabane »
- Futsal
- Secours catholique
- CPCLC
- Solidarités Nouvelles face au chômage
- AREJ
- APEPJ
- Lyrae
- Chœurs de la Vallée du Sausseron
- Club Parminoise du Temps des Loisirs

A propos de... p.39

- Toujours à vos côtés pour lutter contre les cancers
- Changement d'adresse de la CAF

CCVO3F p.40

- Permis de construire p.44
- Déclarations préalables p.44

TRIBUNES p.45

- Naissances p.46
- Mariages p.46
- Décès p.46
- Agenda p.47



Retrouvez nous sur
Facebook
Villedeparmain

Magazine
d'informations :
Octobre 2020

Directeur de la publication :
Loïc Taillanter
Rédacteur en chef :
François Kisling
Responsable de
communication :
Sylviane Saumier

Toute correspondance à
adresser :
Mairie de Parmain 95620
Commission Information /
Communication

Impression - Réalisation EFIC
Tél. : 03 44 59 31 81
www.efic2.fr



EDITO DU MAIRE



Chères Parminoises, Chers Parminois

Vous avez entre les mains le premier numéro de "*Parmain notre ville*" qui symbolise le rebond et le dynamisme que nous souhaitons donner à notre commune. Comme vous le constaterez au fil des pages qui suivent, nous avons choisi non seulement de vous faire partager l'actualité par l'image, mais aussi d'expliquer plus longuement ce qui sous-tend certaines évolutions de notre commune.

Au moment où cette brochure est mise sous presse, nous pouvons nous satisfaire d'une rentrée scolaire réussie. Les mesures mises en place par la municipalité y ont certainement contribué.

Face à l'évolution de l'épidémie de la COVID-19 sur le territoire du Val-d'Oise désormais classé en zone rouge, la ville de Parmain a été contrainte d'annuler elle-même des événements tels que la Fête des Voisins, le Kustom Festival & Tattoo et ce, pour éviter les brassages de population et endiguer la circulation du virus.

Malheureusement, nous sommes, pour les mêmes raisons, contraints d'annuler le repas de l'Âge d'Or organisé pour Noël au profit de nos aînés. En compensation, la ville a donc décidé d'offrir à chacun d'eux un coffret de Noël agrémenté d'un cadeau qu'ils pourront venir retirer en mairie. Bien évidemment, ceux qui seront dans l'impossibilité de se déplacer pourront bénéficier du portage à domicile.

La ville a pris ces décisions en toute responsabilité. Ceci dans l'esprit d'une démarche citoyenne de respect des acteurs publics qui luttent au quotidien contre la COVID-19. Pour autant, la ville entend garder sa ligne de conduite afin que chacun puisse continuer à vivre en maintenant des animations et des événements créateurs de lien social.

Ces occasions - essentiellement en extérieur - où il est possible de contrôler le flux des participants pourront se dérouler dans le plus strict respect des règles et protocoles sanitaires et ne seront maintenues qu'à cette condition. Ensemble, continuons à porter le masque, à respecter les gestes barrières et à conserver les distances physiques quand cela est nécessaire.

C'est par ces efforts que nous pourrions maintenir autant que possible les événements auxquels nous tenons tous et notamment le Marché de Noël que nous voulons voir s'installer cette année au cœur de notre ville les 12 et 13 décembre prochain.

Prenez soin de vous ! Prenons soin de nous !

Loïc TAILLANTER

CONSEIL MUNICIPAL ELECTIONS 28 JUIN 2020



Loïc Taillanter
Maire



Sylvie Labussière

6^{ème} adjointe

- Petite enfance
- Enfance - Jeunesse - Scolaire
- Restauration scolaire
- Bibliothèque



Philippe Touzalin

7^{ème} adjoint

- Sports
- Equipements sportifs
- Tissu associatif



Martine Desry

8^{ème} adjointe

- Affaires culturelles
- Conservatoire de musique



Antoine Santero

1^{er} adjoint

- Affaires générales
- Personnel communal
- Gestion de la mairie
- Environnement



Renée Bou-Anich

Conseillère municipale
déléguée

- Affaires sociales
- CCAS
- Cimetières



Nadine Calves

2^{ème} adjointe

- Urbanisme
- Patrimoine et habitat



Philippe Desry

Conseiller municipal
délégué

- Développement économique
- Commerce
- Artisanat



François Kisling

3^{ème} adjoint

- Communication
- Développement numérique
- Vie des quartiers



Evelyne Duret

Conseillère municipale
déléguée

- Tourisme
- Développement durable



Valérie Michel

4^{ème} adjointe

- Travaux urbains
- Voirie
- Fêtes et cérémonies



Michel Armand

Conseiller municipal



Alain Prissette

5^{ème} adjoint

- Sécurité
- Circulation



Louise Feinsohn

Conseillère municipale



Laëtitia Iabbadene
Conseillère municipale



Jean-Luc Jolit
Conseiller municipal



Naïma Naït-Seghir
Conseillère municipale



Patrick Lechat
Conseiller municipal



Amélie Santero
Conseillère municipale



Bernard Pierron
Conseiller municipal



Béatrice Belabbas
Conseillère municipale



Alexis Penpenic
Conseiller municipal

POUR PARMAIN/JOUY-LE-COMTE L'EXPÉRIENCE À VOS CÔTÉS



Dominique Mourget
Conseillère municipale



Frédéric Fézard
Conseiller municipal



Emilie Portier
Conseillère municipale



Mario Stéri
Conseiller municipal



Caroline Chazal-Mathieu
Conseillère municipale

PARMAIN PLUS VOUS



Sébastien Guérineau
Conseiller municipal



Solange Faucomprez
Conseillère municipale

COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES

Le maire est président de droit des commissions et organismes communaux

Finances

- **Vice-Président : Michel Armand**
- Antoine Santero
- Valérie Michel
- Nadine Calves
- Frédéric Fezard
- Philippe Desry
- Philippe Touzalin
- Sébastien Guérineau
- Dominique Mourget

Environnement, développement durable et cadre de vie

- **Vice-Président : Antoine Santero**
- Alexis Penpenic
- Evelyne Duret
- Nadine Calves
- Louise Feinsohn
- Sébastien Guérineau
- Béatrice Belabbas
- Caroline Chazal-Mathieu
- Emilie Portier

Affaires sociales et lien intergénérationnel

- **Vice-Présidente : Renée Bou-Anich**
- Bernard Pierron
- Jean-Luc Jolit
- Amélie Santero
- Laëtitia Iabbadene
- Solange Faucomprez
- Naïma Nait-Seghir
- Dominique Mourget

Travaux urbain et voirie

- **Vice-Présidente : Valérie Michel**
- Bernard Pierron
- Nadine Calves
- Patrick Lechat
- Alain Prissette
- Mario Stéri
- Philippe Desry
- Dominique Mourget

Sécurité, police municipale et circulation

- **Vice-Président : Alain Prissette**
- Alexis Penpenic
- Valérie Michel
- Bernard Pierron
- Philippe Desry
- Mario Stéri
- Nadine Calves
- Sébastien Guérineau

Jeunesse scolaire, petite enfance et restauration, bibliothèque

- **Vice-Présidente : Sylvie Labussièrre**
- Laëtitia Iabbadene
- Evelyne Duret
- Philippe Touzalin
- Amélie Santero
- Solange Faucomprez
- Naïma Nait Seghir
- Dominique Mourget

Urbanisme, patrimoine et habitat

- **Vice-Présidente : Nadine Calves**
- Louise Feinsohn
- Antoine Santero
- Valérie Michel
- François Kisling
- Dominique Mourget
- Michel Armand
- Sébastien Guérineau

Communication, nouvelles technologies et vie de quartier

- **Vice-Président : François Kisling**
- Alexis Penpenic
- Renée Bou-Anich
- Patrick Lechat
- Martine Desry
- Dominique Mourget
- Laëtitia Iabbadene
- Solange Faucomprez

Fêtes et cérémonies, manifestations publiques

- **Vice-Présidente : Valérie Michel**
- Bernard Pierron
- Philippe Touzalin
- Alexis Penpenic
- Naïma Nait-Seghir
- Renée Bou-Anich
- Philippe Desry
- Béatrice Belabbas
- Louise Feinshon
- Emilie Portier
- Alain Prissette
- Caroline Chazal
- Solange Faucomprez

Sports, équipement sportif et vie associative

• **Vice-Président : Philippe Touzalin**

- Bernard Pierron
- Amelie Santero
- Alexis Penpenic
- Jean-Luc Jolit
- Sébastien Guérineau
- François Kisling
- Emilie Portier

Développement économique, commerce et artisanat

• **Vice-Président : Philippe Desry**

- Alain Prissette
- Patrick Lechat
- Béatrice Belabbas
- Martine Desry
- Frédéric Fezard
- Valérie Michel
- Solange Faucomprez

Tourisme

• **Vice-Présidente : Evelyne Duret**

- Louise Feinsohn
- Sylvie Labussière
- Béatrice Belabbas
- Antoine Santero
- Solange Faucomprez
- François Kisling
- Caroline Chazal

Culture

• **Vice-Présidente : Martine Desry**

- Evelyne Duret
- Alexis Penpenic
- Sylvie Labussière
- Louise Feinsohn
- Dominique Mourget
- Amelie Santero
- Emilie Portier

Membres de la commission d'appel d'offres

Titulaires :

- Nadine Calves
- Valérie Michel
- Antoine Santero
- Michel Armand
- Dominique Mourget

Suppléants :

- Béatrice Belabbas
- Renée Bou-Anich
- Laëtitia Iabbadene
- Philippe Touzalin
- Sébastien Guérineau

Membres de la commission de contrôle des listes électorales

- Alexis Penpenic
- Emilie Portier
- Louise Feinsohn
- Dominique Mourget
- Béatrice Belabbas

Membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Délégués Titulaires :

- Sylvie Labussière
- Philippe Desry
- Evelyne Duret
- Louise Feinsohn
- Alain Prissette

Délégués Suppléants :

- Jean-Luc Jolit
- Caroline Chazal-Mathieu
- Dominique Mourget
- Antoine Santero

Membres extérieurs:

Titulaires :

- Jean-Pierre Amirault
- Brigitte Seng
- Patrick Tinagre

Suppléants :

- Laurent Delaleu
- Isabelle Gourbeault
- Pascale Van Der Ham
- Christian Wagner

Commission communale de sécurité

- Kisling François.

Représentants du conseil municipal au Comité Technique et CHSCT

Titulaires :

- Antoine Santero
- Louise Feinsohn
- François Kisling

Suppléants :

- Sylvie Labussière
- Alain Prissette
- Renée Bou-Anich

Correspondant défense

- Alain Prissette

Représentant de la ville auprès du syndicat de copropriété du 6/8 rue Guichard

- Nadine Calves

Membres du CCAS

- Renée Bou-Anich, Jean-Luc Jolit, Nadine Calves, Sylvie Labussière, Dominique Mourget

MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION, DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET INSTANCES DIVERSES

Conseil d'administration de la Fondation Chantepie-Mancier

Titulaires :

- Loïc Taillanter
- Jean-Luc Jolit
- Renée Bou-Anich

Conseil d'administration du collège de Parmain

Titulaire :

- Sylvie Labussiere

Suppléante :

- Renée Bou-Anich

CPCLC - Conseil d'administration du Comité Parminois de Coordination des Loisirs et de la Culture

Titulaire :

- Philippe Touzalin

CNAS

- Antoine Santero

Conservatoire de musique, annexe de Persan

- Martine Desry

PNR - Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vexin français

Titulaire :

- Béatrice Belabbas

Suppléant :

- Antoine Santero

SIAEP - Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable

Titulaires :

- Antoine Santero
- Valérie Michel
- Nadine Calves

SIAPIA - Syndicat Intercommunal d'Assainissement Parmain / l'Isle-Adam

Titulaires :

- Michel Armand
- Alain Prissette
- Nadine Calves
- Valérie Michel

Suppléants :

- Alexis Penpenic
- Bernard Pierron
- François Kisling
- Philippe Touzalin

SIPIAP - Syndicat Intercommunal de la Piscine l'Isle-Adam / Parmain

Titulaires :

- Renée Bou-Anich
- Philippe Touzalin
- Laëtitia Iabbadene

Suppléants :

- Naïma Nait-Seghir
- Bernard Pierron
- Michel Armand

SMBO - Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise

Titulaire :

- Antoine Santero

Suppléante :

- Evelyne Duret

SMDEGTVO – Syndicat mixte départemental d'électricité du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise

Titulaire :

- Valérie Michel

Suppléante :

- Nadine Calves

Syndicat intercommunal de la fourrière animale du Val-d'Oise

- Philippe Desry
- Bernard Pierron

SNCF

- Louise Feinsohn

SITE - Syndicat Intercommunal pour le Transport d'Élèves

- Sylvie Labussiere
- Laëtitia Iabbadene
- Louise Feinsohn

TRI-OR – Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères

- François Kisling
- Antoine Santero
- Bernard Pierron
- Evelyne Duret

AUTOUR DU TAPIS VERT



Les points de l'ordre du jour des comptes-rendus des séances :

- Séance du 4 juillet 2020 -

Élection du maire

Il est proposé le vote à bulletins secrets de l'élection du maire, conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Mme Renée Bou-Anich fait appel aux candidatures.

M. Loïc Taillanter, Mme Dominique Mourget et M. Sébastien Guérineau se portent candidat. Mesdames Louise Feinsohn et Caroline Chazal-Mathieu sont désignées assesseurs.

Il est procédé au vote :

Votants : 29 Exprimés : 29

Ont obtenu :

M. Loïc Taillanter : 22 voix

Mme Dominique Mourget : 5 voix

M. Sébastien Guérineau : 2 voix

M. Loïc Taillanter ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire par Mme Renée Bou-Anich qui rend la présidence de l'assemblée à M. le Maire.

Fixation du nombre d'adjoints

Élection des adjoints

Il est proposé le vote à bulletins secrets des adjoints au maire (scrutin de liste), conformément aux articles L2122-4 et L2122-7-2.

M. le Maire propose une liste de 8 noms alternant hommes et femmes :

M. Antoine Santero
Mme Nadine Calves
M. François Kisling
Mme Valérie Michel
M. Alain Prissette
Mme Sylvie Labussière
M. Philippe Touzalin
Mme Martine Desry

M. le maire demande si une autre liste est proposée, aucune autre liste n'est présentée.

Il est procédé au vote :

Votants : 29 Exprimés : 22

Par 22 voix pour, 7 votes blancs, la liste de M. Antoine Santero est élue.

Intervention de M. Taillanter, maire de Parmain – liste « Parmain demain avec vous ».

Intervention de Mme Mourget, liste « Pour Parmain Jouy-le-Comte, l'expérience à vos côtés ».

Intervention de M. Guérineau, liste « Parmain plus vous ».

- Séance du 17 juillet 2020 -

1/ Règlement intérieur du Conseil municipal

2/ Délégations consenties au maire et au 1^{er} adjoint

Délègue à Monsieur Loïc Taillanter, maire de Parmain et en son absence à Monsieur Antoine Santero, 1^{er} adjoint au maire.

3/ Indemnité de fonction du maire et des adjoints

4/ Décision modificative n°1

5/ Vote des taux d'imposition

6/ Demande de subvention au titre de la DSIL – rénovation de l'éclairage public

7/ Déclassement du bien cadastré AB n° 39 sis 71 rue du Maréchal Foch

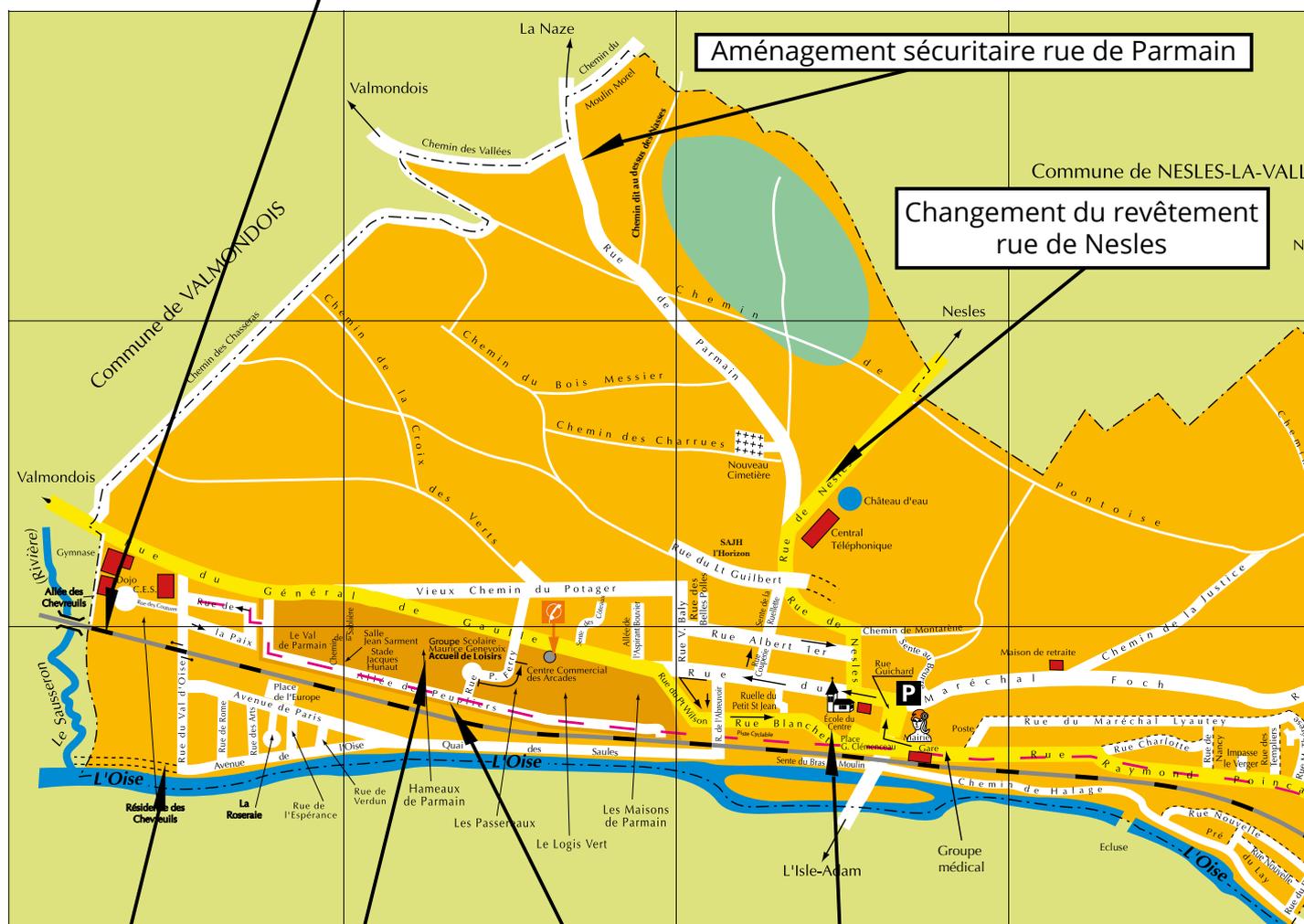
8/ Acquisition du bien cadastré AC n°250 sis 4 rue Guichard

9/ Vote des subventions aux associations
(voir page 32)

Le texte complet des comptes-rendus du Conseil municipal est consultable sur le site de la commune : www.ville-parmain.fr

VIE COMMUNALE TRAVAUX

Elargissement du passage piéton entre la gare de Valmondois et la rue du Val-d'Oise pour permettre le passage d'un véhicule léger lors de la fermeture de nuit du passage à niveau PN21 (travaux financés en totalité par la SNCF)



Réfection de la toiture et du préau de l'école maternelle Maurice Genevoix.

Réfection de la toiture de l'école du Centre.

Mise aux normes d'un raccordement d'assainissement rue du Val-d'Oise

Remise en état du trottoir rue du Général de Gaulle (entre la rue des Peupliers et la rue Paul Ferry)

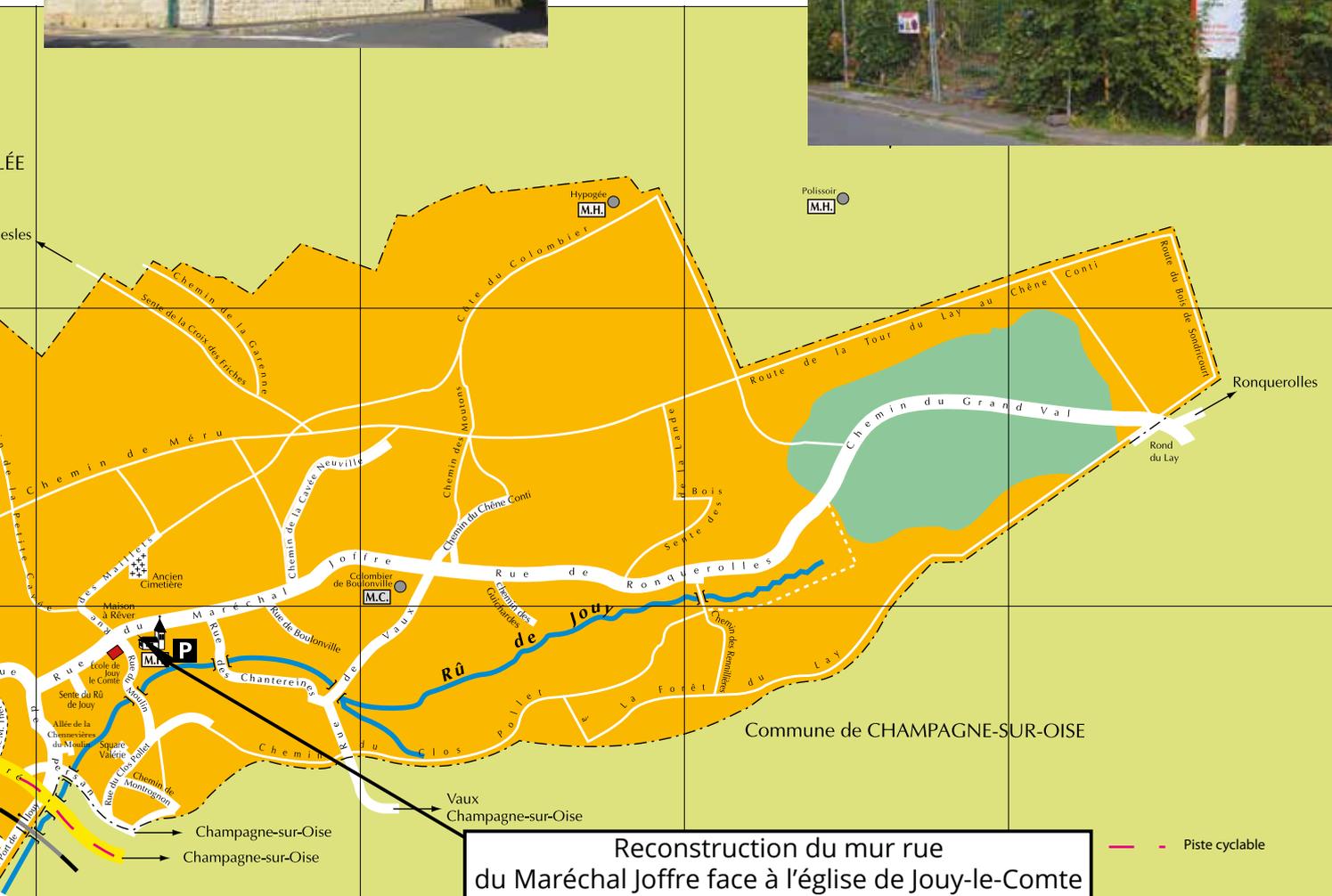
LES TRAVAUX EN COURS

1. Quai des Saules, remplacement du siphon d'eaux usées vers l'Isle-Adam (SIPIA).
2. Raccordement et mise en place de bornes à incendie chemin de Halage.
3. Continuité de la piste cyclable entre l'allée des Peupliers et la rue du Val-d'Oise (Conseil départemental).
4. Prolongement et raccordement du réseau d'assainissement chemin du Clos Pollet (SIPIA).

Mur rue du Maréchal Joffre



Continuité de la piste cyclable entre l'allée des Peupliers et la rue du Val-d'Oise



Reconstruction du mur rue du Maréchal Joffre face à l'église de Jouy-le-Comte



Trottoirs rue du Général de Gaulle



Passage piéton entre la gare de Valmondois et la rue du Val-d'Oise



Quai des Saules, remplacement du siphon des eaux usées vers l'Isle-Adam

TRAVAUX À VENIR

1. Remplacement des rails SNCF (quartiers du Val-d'Oise et du Port de Jouy) : fermeture la nuit des passages à niveau.
2. Fermeture rue du Maréchal Foch, du n°84 au n°88 (mise en place de deux regards).
3. Réduction de deux ralentisseurs (chemin du Vieux Potager / rue du Maréchal Joffre).
4. Restauration du chemin pour les piétons et cyclistes longeant l'Oise limite Parmain / Champagne-sur-Oise (SMBO – Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise en Val-d'Oise).

Valérie Michel Adjointe chargée des travaux

VIE COMMUNALE

CIRCULATION



Passage piétons et vélos rue Guichard

A l'occasion de la rentrée et dans un souci de sécurisation des personnes, un bon nombre de passages piétons et de signalisations de ralentisseurs ont été repeints.

Les lieux privilégiés ont été les abords des écoles, du collège et le centre-ville (place de la mairie et la gare).

TRAVAUX SNCF



INFORMATION MUNICIPALE

Parmain, le 23 juillet 2020

Quartier du Val d'Oise - Travaux SNCF & SIAPIA

Solutions apportées suite à la réunion du mercredi 15 juillet

- Etaient présents Monsieur le Maire et des représentants :
- Des services de secours et d'intervention (pompiers et gendarmerie).
 - De la SNCF, de l'entreprise COLAS et du SIAPIA.
 - De l'équipe municipale (adjoints, service technique).

TRAVAUX SNCF : LA SAGA DE L'ÉTÉ SE POURSUIVRA T-ELLE À L'AUTOMNE ?

Le 18 mai, la SNCF donnait le coup d'envoi de la rénovation totale des voies de la ligne H entre Saint-Ouen-l'Aumône et Persan. Sur le territoire de Parmain, ces travaux devaient intervenir du lundi 3 août au jeudi 3 septembre. Ils impliquaient l'arrêt de toute circulation routière et piétonne sur le passage à niveau (PN21) situé sur la rue du Val-d'Oise ; arrêt total certaines nuits entre 20 heures et 6 heures sauf les week-ends.

Au cours de la même période, un autre chantier planifié par le SIAPIA (Syndicat Intercommunal

d'Assainissement de Parmain / L'Isle-Adam) consistant à remplacer le syphon des eaux usées, devait débuter et interdire également toute circulation sur le quai des Saules.

UN ENCLAVEMENT PRÉJUDICIALE À LA SÉCURITÉ DES HABITANTS

La rue du Val-d'Oise et le quai des Saules sont les deux seules voies carrossables reliant le quartier au reste de la commune. La concomitance des deux chantiers avait donc pour conséquence d'enclaver totalement certaines nuits le quartier du Val-d'Oise. Pour les foyers s'y trouvant, cela constituait une contrainte relative à l'accès de leur domicile mais surtout nombreux étaient ses habitants qui s'inquiétaient de l'accessibilité du quartier en cas d'intervention d'urgence nécessaire.

Sur l'initiative de la nouvelle municipalité, une réunion d'information a été organisée le 15 juillet dernier en présence des services de secours et d'intervention (pompiers et gendarmerie), de la SNCF, de l'entreprise COLAS, du SIAPIA et de l'équipe municipale (adjoints et services techniques). Durant cette réunion, les habitants du quartier du Val-d'Oise qui s'étaient déplacés nombreux ont exprimé leurs légitimes préoccupations.

La réunion a aussi permis de faire le point et d'ajuster les aménagements devant être réalisés par la SNCF afin que lors des périodes d'isolement, le quartier reste accessible aux interventions de secours, d'une part, et permettent aux habitants de rejoindre leur domicile, d'autre part :

1. Pour les véhicules d'intervention « lourds » des secours (pompiers, etc..) : aménagement d'un passage provisoire franchissant la voie ferrée entre l'allée des Peupliers (au niveau de la rue Paul Ferry) et le quai des Saules ;



2. Pour les véhicules légers d'intervention rapide (médecins, infirmiers, navette etc...) : transformation temporaire en voie carrossable du passage piéton arrivant de la gare de Valmondois ;

3. Pour le déplacement des habitants du parking allée des Peupliers à leur domicile : mise en place d'une navette dédiée pendant les périodes de blocage total.

LES RATÉES DE MESURES INCONTOURNABLES

La mise en œuvre du franchissement de la voie ferrée par les véhicules lourds a nécessité deux essais en situation réelle avec pas moins de 5 types de véhicules du Service départemental d'incendie et de secours (matériel lourd des pompiers : échelle, citernes, etc...). Malgré plusieurs réunions préparatoires sous l'égide de la municipalité et avec les services de secours, les deux essais réalisés de nuit courant juillet n'ont pas été concluants. La SNCF s'est alors déclarée dans l'incapacité de réaliser les travaux dans les délais contraints de la période estivale.

En conséquence, estimant que l'enclavement hypothéquait la sécurité des habitants du quartier du Val-d'Oise de façon inacceptable, monsieur le maire a refusé de prendre l'arrêté indispensable à la réalisation des travaux de remplacement de la voie ferrée au niveau du PN21.

Notons que pour assurer la meilleure communication possible, les conseillers municipaux ont assuré eux-mêmes la distribution de trois informations municipales dans les boîtes à lettre des habitants du quartier. En outre, monsieur le maire a obtenu le remboursement intégral par la SNCF des coûts engagés par la mairie pour les aménagements.

Au cours de l'été, la SNCF a poursuivi les travaux de remplacement de la voie ferrée au-delà du PN21 vers le nord. Ces travaux ont entraîné la fermeture temporaire du PN22 entre Parmain et l'Isle-Adam.

UN AUTOMNE CHAUD ?

Néanmoins le remplacement de la portion du PN21 doit être réalisé et la reprise des travaux est prévue début novembre. Inutile de préciser que l'équipe municipale sera particulièrement vigilante sur la mise en œuvre de mesures efficaces et opérantes à cette occasion. A défaut, Monsieur le maire pourrait ne pas signer l'arrêté indispensable à l'achèvement des travaux.

Par ailleurs, cet automne doivent débiter les travaux de rénovation de la voie ferrée au niveau du PN23 qui coupe la rue du Port de Jouy. Pour pallier l'arrêt de la circulation routière et piétonne sur ce passage à niveau lors de certaines périodes des travaux d'aménagement ont déjà débuté :

1. Pour les véhicules d'intervention « lourds » des secours (pompiers, etc..) : aménagement d'un passage provisoire franchissant la voie ferrée entre la rue Raymond Poincaré et le chemin de Halage au nord des ex-salles de l'Oise ;

2. Pour les véhicules légers d'intervention rapide (médecins, infirmiers, navette etc...) : ouverture temporaire et jonction (au niveau des ex-salles de l'Oise) de la voie carrossable du chemin de Halage ;



3. Pour l'accès des habitants à leur domicile : mise en place d'un passage entre le nouveau parking de la gare et le chemin de Halage.

Là encore, comme pour le quartier du Val-d'Oise, la municipalité exigera de la SNCF des aménagements efficaces pour assurer la sécurité des habitants du quartier du Port de Jouy ; des moyens en question dépendra la signature de l'arrêté approprié par Monsieur le maire.

La municipalité prévoit d'ores et déjà la tenue d'une réunion d'information à laquelle les habitants des quartiers concernés seront conviés avec les acteurs des chantiers. Des informations municipales dédiées seront de nouveau distribuées par l'équipe municipale dans les foyers concernés.

Valérie Michel Adjointe chargée des travaux

VIE COMMUNALE

SÉCURITÉ – ENVIRONNEMENT

ZONE BLEUE CENTRE COMMERCIAL LES ARCADES



À la demande générale des commerçants, la municipalité a décidé de « réactiver » la zone bleue (avec 2 heures de stationnement) à partir du 1er septembre du lundi au samedi de 8h à 20h.

La police municipale effectue des contrôles journaliers.

En effet, depuis plusieurs mois, ce parking, réservé à la clientèle, est l'objet de stationnements abusifs qui pénalisent l'ensemble des commerces.

Attention : si la durée de stationnement aux Arcades est limitée à 2 heures, en revanche pour les autres zones bleues de Parmain, la durée est limitée à 1h30 seulement de 9 heures à 18 heures du lundi au samedi inclus sauf les dimanches, les jours fériés et au cours du mois d'août. 1h30 est la norme sur le domaine public.

POLICE MUNICIPALE

A partir du 1^{er} octobre, la police municipale connaîtra un nouveau cycle de service, à la demande des Parminois. Elle fonctionnera sans interruption du lundi au vendredi, de 8h15 à 17h30 et le samedi, de 8h30 à 12h. Cette mesure a pour but d'augmenter de manière importante la présence des agents sur le « terrain ». Il y aura ainsi plus de patrouilles de surveillance pédestres ; une sécurisation des écoles et du collège notamment à la mi-journée, un poste de police désormais ouvert entre 12 et 14h et

une surveillance accrue pour le respect des règles de stationnement de la zone bleue.



Depuis quelques semaines, la police municipale effectue des contrôles de vitesse.

Plusieurs conducteurs ont été interpellés pour des excès de vitesse.

Nous renouvelerons régulièrement ce type d'opération car la sécurité des piétons sera toujours une priorité pour nous.

• LA VIDÉOPROTECTION EN COURS D'AMÉNAGEMENT !

Dans les toutes prochaines semaines, le déploiement de la nouvelle vidéoprotection va intervenir à l'initiative de la Communauté de communes CCVO3F.

Il débutera par la pose de la fibre optique dite "noire" puis par l'implantation de 25 nouvelles caméras haute définition dans les endroits « sensibles » de la ville (carrefours routiers, centre commercial Les Arcades, écoles, collège...).

La mise en application de ce nouveau système, permettant l'enregistrement des images jour et nuit, conservées durant 21 jours, interviendra début janvier 2021.

Nous y reviendrons plus longuement à cette date.

• CIRCULATION - FEUX TRICOLORES PASSAGE PIÉTONS FACE À LA MAIRIE

Afin de fluidifier la circulation, les feux du passage piétons de la mairie ont été réglés en "clignotant permanent".



POUR RAPPEL : Selon l'article R415-11 du Code de la route, le conducteur doit : *"Tout conducteur est tenu de céder le passage, au besoin en s'arrêtant, au piéton s'engageant régulièrement dans la traversée d'une chaussée ou manifestant clairement l'intention de le faire ou circulant dans une aire piétonne ou une zone de rencontre."*

Alain Prissette
Adjoint chargé de la sécurité-circulation



ENVIRONNEMENT

Dépôts sauvages de déchets : une incivilité inacceptable...

Au gré de balades estivales, les Parminois ont été nombreux à signaler la présence de dépôts sauvages de déchets sur les chemins champêtres et boisés de notre commune.

TOUT DÉPÔT DE DÉCHETS DE QUELQUE NATURE ET DE QUELQUE DIMENSION EN UN LIEU OÙ IL NE DEVRAIT PAS ÊTRE EST UNE DÉCHARGE SAUVAGE.

Les gravats ainsi déversés ont été souvent signalés à plusieurs reprises sur les réseaux sociaux où ils ont déclenché une réprobation unanime. Au-delà de l'impression de démultiplication dû à l'effet media, il est probable que la période de confinement consécutive à la crise sanitaire a été propice aux travaux chez de nombreux franciliens et a donc généré davantage de dépôts de ce type.

Il est à préciser que l'enlèvement des dépôts sauvages déposés dans les chemins et bois relève des services de la communauté de commune : la CCVO3F. Lorsque les dépôts sauvages interviennent dans les rues de la municipalité (ce qui est moins fréquent), ce sont les services techniques communaux qui se chargent de l'enlèvement. La CCVO3F n'employant aucun service technique pour sa part, elle fait appel à une entreprise sous-traitante pour procéder aux enlèvements.

Une intervention dans les 48 à 72 heures

L'intervention de l'entreprise en question nécessite que soient communiquées la localisation précise ainsi qu'une photo du dépôt sauvage. Outre le volume, la photo permet de s'assurer que le dépôt en question n'est pas constitué de déchets verts ; le traitement de ces derniers étant gratuit pour les communes, les gérer via la CCVO3F serait consommateur de ressource et s'imputerait inutilement sur le budget réservé à l'enlèvement de dépôts sauvages.

Parmi les dépôts sauvages, les matériaux pris en charge par la communauté de commune sont :

- L'amiante
- Déchets mélangés tels que le plâtre, le gypse et les encombrants (provenant des dépôts sauvages),

- Déchets divers tels que déchets industriels banals, les ordures ménagères (provenant des dépôts sauvages),
- Déchets inertes tels que les gravats, les déblais, les déchets issus de démolition, les pneumatiques, emballages vides souillés,
- Déchets d'enrobés bitumeux tels que fraisât et enrobés contenant du goudron,
- Déchets en bois tels que les palettes et chutes.

Une atteinte à notre cadre de vie

Lorsqu'une infraction pour dépôt sauvage est constatée, le maire est tenu de faire usage de son pouvoir de police, sur le plan administratif et pénal (les actions peuvent être menées en parallèle). Cet usage peut être exercé directement par le maire ou ses adjoints, ou alors par les autres agents et officiers de police judiciaire. Deux types de sanctions existent à ce jour : des sanctions pénales contre les dépôts sauvages prévues aux articles R. 633-6 et R. 635-8 du code pénal et l'article L. 541-46 du code de l'environnement et des sanctions administratives (article L. 541-3 du code de l'environnement).

Toutefois, retrouver les auteurs de telles incivilités n'est pas chose aisée, tant ils prennent soin de dissimuler leur forfait. Les rares indices retrouvés jusqu'à présent militent plutôt pour une provenance géographique distante (notamment de villes situées en petite couronne y compris dans sa partie sud). Malheureusement, l'écrasante majorité des plaintes déposées sont classées sans suite faute d'éléments probants.

Le dépôt sauvage de déchets est un fléau qui touche l'ensemble du territoire français et qui coûte cher aux collectivités. Probablement en raison de son urbanisation, Parmain est moins touchée par ce phénomène que les communes plus rurales et moins peuplées de la communauté. Ce qui tend à prouver que les Parminois sont, pour leur écrasante majorité, étrangers à ce phénomène. Comme les autres administrés de la communauté de commune, ils sont sourcilleux au sujet de leur cadre de vie. Et la modification de la collecte des encombrants par Tri-Or est, elle aussi, sans rapport avec ces atteintes à la nature. Cela d'autant qu'une partie des matières prises en charge par la CCVO3F (gravats, enrobés, amiante, pneumatiques, etc...) n'ont jamais été enlevés lors des collectes d'encombrants.

VIE COMMUNALE

Quels que soient les auteurs et quels que soient les lieux, les nouvelles cameras mises en service dans le cadre du plan de vidéoprotection développé par la communauté de communes, permettront prochainement d'identifier les auteurs de ces dépôts. En outre, région et département ont pris conscience de ce fléau et aident désormais les collectivités en subventionnant l'acquisition et l'installation :

- de caméras et de pièges photographiques utilisés par l'ONF en milieu rural pour suivre les déplacements des animaux.
- de barriérage aux extrémités des chemins.

75 € D'AMENDE SI VOUS JETEZ UNE SIMPLE POUCELLE, 1 500 € EN CAS DE DÉPÔT DEPUIS UN VÉHICULE ET S'IL S'AGIT DE DÉCHETS PROFESSIONNELS, CELA PEUT ATTEINDRE 75 000 € ET 2 ANS DE PRISON .

Antoine SANTERO
Adjoint chargé de l'environnement



LES INFORMATIONS PRATIQUES DU SYNDICAT TRI-OR

Pour la collecte de mes monstres, je prends rendez-vous...

J'appelle gratuitement le **N° Vert 0800 089 095**
OU Je remplis le formulaire sur <https://trior.collecte-encombrants.fr>

J'ai des déchets verts à évacuer...



Je peux présenter jusqu'à **5 sacs de TONTES/FEUILLES/BRINDILLES** en plus de mon bac d'ordures ménagères.



Les sacs doivent pouvoir être soulevés à 1,50 m du sol par l'agent de collecte.



Pour les **BRANCHAGES** (branches au diamètre supérieur à 1cm) :

je me déplace en déchetterie

ou je prends rendez-vous avec le service de collecte des monstres, et j'utilise un lien naturel (biodégradable type corde) pour les présenter en fagots facilement manipulables.

Les erreurs courantes dans le bac de tri jaune/bleu



© Cédric Javard - Artiste Street



Le syndicat mixte du bassin de l'Oise

Créé en 2003 sur l'initiative du Conseil départemental du Val d'Oise, le syndicat mixte des berges de l'Oise, composé des 22 communes riveraines et de leurs intercommunalités, s'attache à entretenir et restaurer les berges afin de les sécuriser et de conserver les cheminements piétons sur les chemins de Halage. Le halage a disparu avec l'apparition des bateaux à moteur. Cependant, les servitudes persistent sur les deux rives de la rivière et font l'objet de droits et de devoir pour les riverains.

Fin 2019, la campagne 13 d'entretien a traité un linéaire de 1 610 mètres sur la commune de Parmain. L'objectif de cet entretien était principalement la sécurité et le maintien de berge mais aussi la mise en valeur paysagère (remontée de couronnes, mise en valeur des plus beaux sujets, ouvertures visuelles sur la rivière) entre le pont de Parmain / L'Isle-Adam

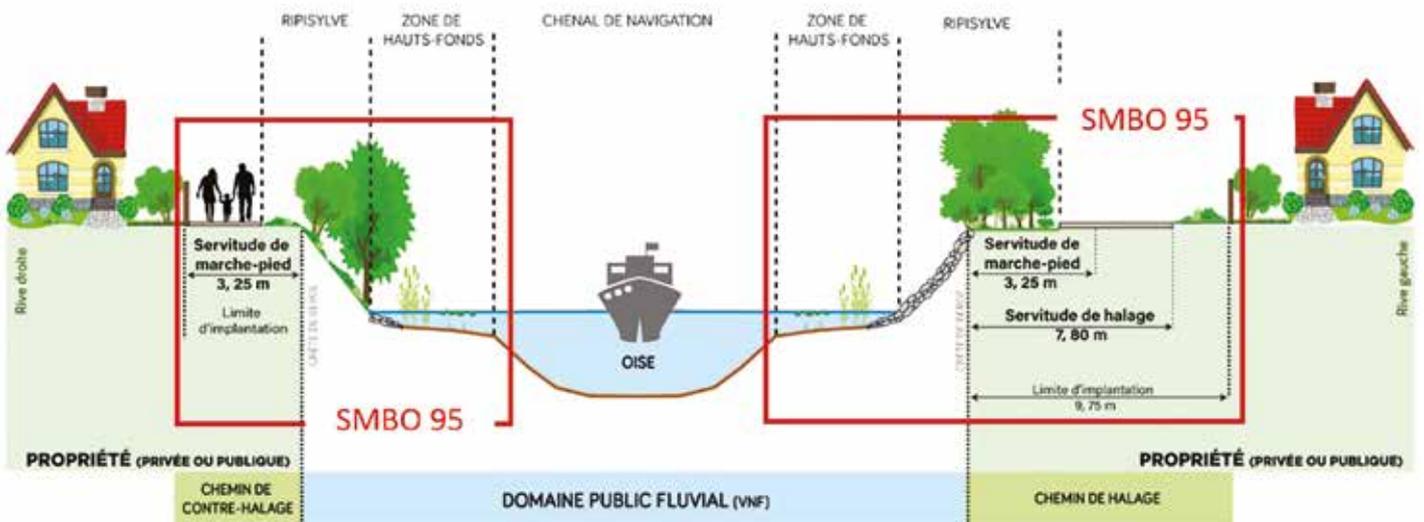
et le barrage. Cet entretien a permis de sécuriser le chemin de Halage tout en éclaircissant grandement le boisement. L'intervention avait également un objectif écologique avec la diversification des strates végétales par le développement d'un couvert herbacé et arbustif par la suite très favorable à la faune se servant des berges comme corridor écologique.

Courant 2020, le SMBO est intervenu pour mettre en sécurité quelques saules pleureurs dangereux sur le quai des Saules

Fin 2020, doit intervenir une opération de restauration de cheminement entre la rue du Port de Jouy et le ru de Jouy (puis au-delà vers la berge de Champagne-Sur-Oise). Les travaux consistent en la création d'un chemin stabilisé de largeur uniforme de deux mètres permettant de concilier les usages entre piétons et cyclistes en conservant l'aspect naturel du site.

*Antoine Santero
Adjoint chargé de l'environnement*

Territoire d'intervention



▼ VIE COMMUNALE

URBANISME - HABITAT

La protection de notre cadre de vie est au centre de nos préoccupations et nous travaillons afin de respecter notre promesse. Comment cela se traduit-il ? Nous reprenons l'ensemble des permis de construire dont nous avons hérités et nous étudions à nouveau les projets avec les promoteurs afin de les rendre pour certains, plus acceptables. Il est compliqué de le faire pour ceux qui sont déjà engagés et pour lesquels la loi ne nous permet malheureusement plus d'intervenir.

Pour les nouveaux projets, l'implantation des nouvelles constructions sera étudiée avec la plus grande attention parce que votre qualité de vie est au centre de nos préoccupations.

Nous ne travaillerons plus sur des projets de grande ampleur, mais sur l'insertion de petites structures.



- Programme **"Hêtre Pourpre"** : petite résidence de 11 logements située près de la pharmacie du centre-ville (début des travaux en fin d'année, sous réserve d'un changement de planning).



- Programme **"Les Passiflores"** en face de la gare devrait être terminé au printemps prochain.

Un ensemble de 17 logements était prévu au **94 rue du Maréchal Foch**, ce projet en l'état n'a pas reçu notre approbation. Nous étudions une nouvelle implantation avec le promoteur (diminution de la construction et création d'un patio arboré côté rue).

Les projets du **7 et 7 ter rue Raymond Poincaré et du 102 /104 Rue du Maréchal Foch** étant trop denses et de nature à altérer l'aspect des différents quartiers, les permis ont été refusés. De nouvelles propositions devraient nous être présentées dans les semaines à venir.

Les recours actuellement déposés ne nous permettent pas d'aborder les projets **"quartier du Val-d'Oise »** et ex "Nesles 2" renommé **"Sous le Bois Gannetin"**.



Aménagement d'un F2 rue Guichard

La municipalité travaille sur la rénovation de petits appartements dont elle est propriétaire, une réhabilitation en meublés est en cours afin de permettre d'offrir un toit dans des cas de très grande nécessité. Ces studios ou 2 pièces seront des logements de secours, encadrés par un bail de très courte durée en contrepartie d'un loyer en fonction des revenus.



7 bis Rue Raymond Poincaré

La maison bourgeoise située dans l'enceinte du cabinet médical sera dans sa grande majorité mis à disposition des associations et de la culture. Son accès se fera à pied en dehors des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap qui pourront stationner sur le parking réservé au centre médical. Pour les autres le parking de l'ancienne poste qui devient le parking de la mairie situé à 1 minute de ce lieu permettra de stationner.



Nous avons fait l'acquisition de l'immeuble situé au 4 de la rue Guichard, cette opération va nous permettre de travailler sur l'ensemble du côté droit de la rue. En attendant la mise en place d'un grand projet de rénovation, nous allons tester le concept de « boutique éphémère », il s'agira d'une boutique physique, mais qui ne sera présente que pour quelques semaines ou mois. Le concept est en général associé au secteur de la mode mais pourra également intéresser le secteur de la décoration, technologie, restauration ou encore l'art.

Nadine Calves Adjointe chargée de l'urbanisme

OUVERTURE 10^{ÈME} CLASSE À MAURICE GENEVOIX



Ouverture d'une dixième classe à l'école élémentaire Maurice Genevoix dès lundi 7 septembre.

La salle de classe est déjà installée et organisée. Tout est prêt pour l'accueil des élèves.

Les classes seront de ce fait moins chargées et les enfants apprendront dans de meilleures conditions. Nous nous réjouissons de cette avancée positive pour les enfants de la commune.

▼ VIE COMMUNALE

• DU CÔTÉ DES ÉCOLES



École de Jouy-le-Comte



Réfectoire école Maurice Genevoix



École Maurice Genevoix



École Maurice Genevoix



École du Centre

Ce 1^{er} Septembre fut pour certains un « retour » vers l'école après une pause inhabituelle de plus de cinq mois.

Les enfants ont donc retrouvé une classe, une cour de récréation et des intervenants masqués... Ils ont facilement intégré les nouvelles habitudes pour le respect des règles sanitaires.

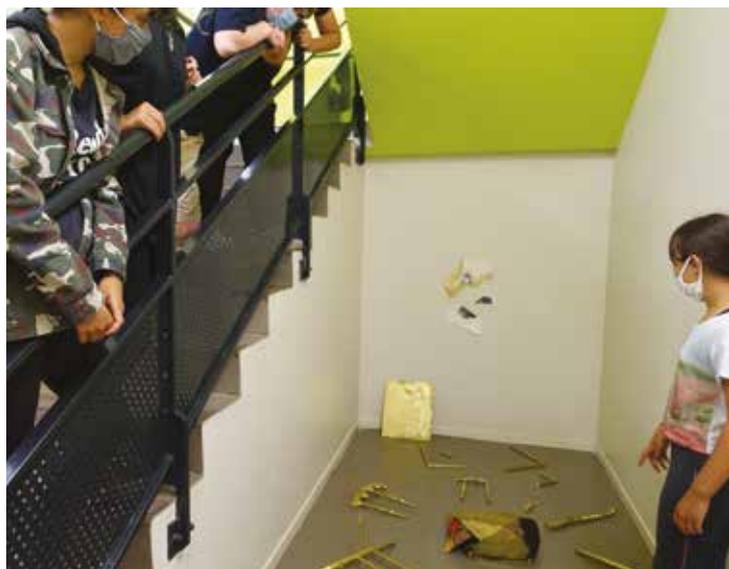
559 enfants sont accueillis chaque jour dans les 3 groupes scolaires (2 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires) de la commune pour former 23 classes soit une moyenne de 24 élèves par classe.

Chaque midi environ 494 enfants déjeunent à la cantine, encadrés par le personnel de mairie.

Nous savons tous que l'enseignement est fondamental, la sociabilisation épanouissante, nous faisons donc en sorte que les jours d'école soient enrichissants et sereins pour tous.

*Sylvie Labussière
Adjointe chargée des affaires scolaires*

RENTRÉE DES CLASSES AU COLLÈGE LES COUTURES



Le collège les Coutures a ouvert ses portes du 24 au 28 août dans le cadre du dispositif « vacances apprenantes ». Des ateliers d'accompagnement personnalisé en mathématiques, français et sciences mêlées ont été proposés le matin.

L'après-midi les 46 élèves inscrits ont participé à des activités sportives et artistiques.

Ce projet a été réalisé avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France - Ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec le Département du Val d'Oise et la mairie de Parmain.

Point sur la rentrée scolaire : Les 586 élèves du collège ont effectué leur rentrée le 1er septembre. L'augmentation des effectifs s'est traduite cette année par l'ouverture d'une classe supplémentaire en sixième. Les résultats obtenus aux examens se maintiennent à un niveau très satisfaisant avec 95.4% de réussite au Diplôme National du Brevet pour la session 2020. La réussite de tous les élèves, la recherche de l'excellence et l'ouverture à l'international restent des objectifs majeurs du projet d'établissement.

*Le Principal
Jérôme Morin*

Compte tenu de la crise sanitaire, la rentrée scolaire est intervenue dans le respect du protocole défini par l'Education nationale et dans le respect du protocole de la Direction départementale de la Cohésion sociale (<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>).

La municipalité a investi dans l'achat de fourniture afin de protéger nos bambins (désinfectant pour surfaces, gel hydroalcoolique, masques, etc...)

Il existe un numéro vert, «Info Coronavirus» (0800.130.000, joignable vingt-quatre heures sur vingt-quatre) que les professionnels de l'éducation, mais aussi les parents d'élèves, peuvent contacter afin d'obtenir des réponses à leurs questions.

Si un seul élève est positif au coronavirus, celui-ci doit rester au domicile, et il ne déclenche plus automatiquement la fermeture d'une école ou d'une classe. Les fermetures éventuelles de classe ou d'établissement sont déterminées au cas par cas par l'Agence Régionale de Santé.

Une solution de continuité pédagogique doit être proposée, c'est-à-dire qu'en théorie, l'école doit se poursuivre à domicile.

Le gouvernement a, par ailleurs, annoncé que le chômage partiel sera accordé à un parent par foyer (si les deux sont en incapacité de télétravailler) afin de garder leur enfant lorsque la classe de l'enfant est fermée pour cause de Covid. Une mesure également valable si l'enfant est identifié comme un cas contact.

VIE COMMUNALE

FERMETURE DE LA POSTE

FERMETURE DÉFINITIVE DU BUREAU DE POSTE DE PARMAIN



La Poste n'est pas un service public à proprement parler mais l'Etat lui a confié une mission de service public assortie d'objectifs de rentabilité dans un contexte de baisse constante du volume de courrier à traiter et de concurrence âpre de la part d'autres opérateurs postaux et transporteurs de colis.

Selon la direction de La Poste, la fréquentation du bureau de Parmain a diminué de moitié depuis 2016 : 32 clients par jour en 2016 contre 15 clients par jour en 2018. Cette situation se serait à nouveau dégradée en 2019.

Certes, les heures d'ouverture aléatoires du bureau comme le fonctionnement chaotique du distributeur de billets avaient fini par décourager nombre de Parminois. Et la municipalité, tout comme ses concitoyens, ne peut que regretter ce recul supplémentaire des services de proximité sur le territoire de la commune.

Concomitamment, la direction de La Poste a entamé une concertation avec la municipalité afin de maintenir une présence postale sur le territoire de la commune. Un accord est intervenu pour le transfert des services vers un partenaire privé situé au centre commercial Les Arcades dans le magasin Carrefour Contact.

UN SERVICE DE COURRIER MAINTENU AVEC DES HORAIRES ÉLARGIS

Cette agence postale permettra aux Parminois de continuer à accéder aux services les plus courants de La Poste :

- Retrait et dépôt de colis, de lettres et de recommandés.
- Affranchissement de colis et de lettres.
- Vente de timbres, d'enveloppes Prêt-à-Poster, d'emballage de colis de Prêt-à-Envoyer et de Chronopost.
- Services de réexpédition.
- Garde du courrier.
- Traitement des demandes de procuration postale.

Ces services seront accessibles aux heures d'ouverture de Carrefour Contact c'est-à-dire :

- du lundi au samedi de 8h à 20h
- le dimanche de 9h à 13h

Ce partenariat privé devrait être opérationnel au plus tard fin 2020, le temps d'aménager le local et de former le personnel. Cette nouvelle activité doit déboucher sur l'embauche en CDI d'un Parminois en recherche d'emploi.

UN SERVICE BANCAIRE RECENTRÉ SUR L'ISLE-ADAM

Il faut distinguer le service postal chargé de l'acheminement du courrier et La Banque Postale, établissement bancaire qui, notamment, met en œuvre les distributeurs automatiques de billets (DAB). L'ensemble des services financiers de La Banque Postale resteront accessibles au bureau de poste de l'Isle-Adam.

En ce qui concerne le DAB, La Poste n'envisage pas de le maintenir. C'est la raison pour laquelle la municipalité est actuellement en discussion avec deux sociétés (dont une banque) pour étudier le maintien d'un distributeur sur le territoire de la commune.

L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR DE BILLETS RESTE À ÉVALUER.

Toutefois, le coût et donc l'intérêt de la mise en œuvre d'un DAB sera soigneusement étudié. En effet, on constate une érosion de l'usage des espèces dans les transactions, sous l'effet des changements des modes de consommation et de paiement. Les flux de billets remontant du public - autrement dit, la valeur des transactions - ont ainsi baissé de 13,2%, en valeur, entre 2012 et 2019, et cette tendance s'accélère depuis deux ans. Elle pourrait avoir été de nouveau renforcée durant la crise sanitaire, rendant le paiement en espèces de plus en plus obsolète alors que les clients privilégient les modes de paiement électroniques.

En d'autres termes, les transactions en espèces sont donc de moins en moins courantes et jugées moins pratiques par les consommateurs que le paiement sans contact, que ce soit par carte bancaire, smartphone ou smartwatch.

Ces nouveaux modes de paiement ont impacté à la baisse les retraits d'argent liquide et un peu plus de 2100 distributeurs ont fermé en 2019. Une tendance qui pourrait, elle aussi, s'accroître avec la crise sanitaire.

POUR INFORMATION : il est possible de retirer jusqu'à 60 € en liquide à partir d'1€ d'achat chez Carrefour Contact au centre commercial Les Arcades.

UN BÂTIMENT QUI RÉINTÈGRE PLEINEMENT LE PATRIMOINE COMMUNAL

Si la commune est propriétaire du bâtiment occupé par la Poste, elle n'en retrouvera la jouissance que lorsque cette dernière aura fait enlever les équipements lui appartenant. A ce stade, il est prématuré de déterminer l'usage futur de ce bâtiment art déco. Le Conseil municipal aura certainement l'occasion de réfléchir à l'utilisation la plus judicieuse qu'on pourrait en faire et à la nature des travaux nécessaires pour y accueillir de nouveau du public.



*Antoine Santero,
1er Adjoint*

COMMERCE ET ARTISANAT



Une réunion a eu lieu le lundi 7 septembre à la mairie avec les commerçants et le propriétaire du centre commercial Les Arcades. Durant cette réunion plusieurs sujets ont été abordés :

Attractivité, développement, rénovation, sécurité du centre commercial. Une rénovation est prévue début 2021, de nouveaux commerces sont attendus ...

Ce rendez-vous a permis de construire un véritable partenariat. Nous vous tiendrons informés régulièrement des suites de cet échange.

*Philippe Desry,
Conseiller municipal délégué
Développement économique
Commerce - Artisanat*

UN COUP DE POUCE À NOS COMMERCES

Animation du centre-ville : pour profiter de l'été indien parminoïse, venez vous désaltérer au Lutetia.

Terrasse ouverte jusqu'au 31 octobre.



HUÎTRES

ET SI ON MANGEAIT DES HUÎTRES ?

Fines de claire, pleine mer, spéciales, pousses en clair, (pêchées le jeudi elles arrivent directement de l'île d'Oléron).



Comme depuis 5 ans, Christian sera présent tous les samedis matin de 8h à 13h parking de la poste du 3 octobre à fin mars 2021.

VIE COMMUNALE

NOUVEAUX COMMERÇANTS ET ARTISANS

Depuis la mi-septembre, une boulangerie - pâtisserie ambulante dessert le quartier de Jouy-le-Comte.

La tournée s'effectue du lundi au dimanche entre 8h30 et 11h30 en partant de la rue du Clos Pollet puis rue du Moulin, rue des Maillets, rue du Maréchal Joffre, rue de Boulonville, rue de Ronquerolles jusqu'au rond-point du Lay, rue de Vaux, rue des Chantereines pour se terminer au début de la rue du Maréchal Joffre.

TABAC PRESSE

Prochainement, ouverture au centre commercial Les Arcades d'un tabac-presse.

TONTON PIZZA **NOUVEAU**

Depuis le 1^{er} octobre « Tonton Pizza » est présent les mardis et jeudis soir au rond-point de Jouy-le-Comte, de 17h à 22h.



OREILLES DE VELOURS



Visites à domiciles pour chiens et chats
Balades canines, en groupe ou individuelles
Certifiée ACACED
06.18.00.26.73
oreillesdevelours@gmail.com

RÉFLEXOLOGIE



MARCHÉ DE PARMAIN

Le 28 novembre 2020 place de la Poste, ouvrira le nouveau marché de Parmain qui se tiendra tous les samedis de 8h à 13h.

Vous y trouverez de nombreux producteurs vous proposant des produits issus de l'agriculture raisonnée, des commerces en circuit court, tout pour vous régaler de l'entrée au dessert.

Pour que votre marché s'installe dans la durée nous comptons sur votre fidélité.





MARCHÉ DE NOËL

Cette année notre marché de Noël se tiendra place des Anciens Combattants (derrière la mairie) les 12 et 13 décembre 2020 de 10h à 18h.

Pour cette occasion, les salles Louis Lemaire et du Musée seront réservées aux articles délicats. Une dizaine de chalets et des barnums seront disposés place de la Mairie et de la Poste. Cette

nouveauté répond à une demande de nombreux Parminoïis souhaitant préserver l'esprit de Noël.

Nous devons également nous organiser face aux restrictions et mesures sanitaires qui limitent de plus en plus les rassemblements en lieux clos.

Durant ces deux jours, de nombreuses animations vous seront proposées. Vous pourrez vous restaurer sur place et les tout-petits pourront venir déposer leur lettre au Père Noël.

CONCOURS PHOTOS INTERNET

Le concours photos organisé par la commission Information et Communication est clos. Nous remercions tous les participants.

Les membres de la commission ont sélectionné 3 photos (présentation anonyme), sur les critères du thème Parmain, du cadrage, de l'originalité et bien sûr, de la qualité photographique (lumière et définition).

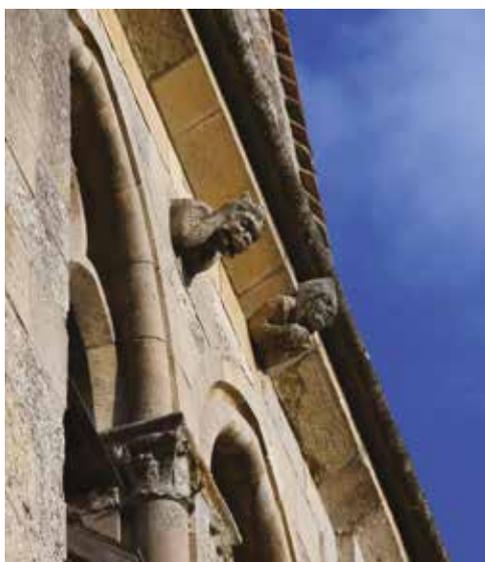
Félicitations à :

- 1) **Sophie Scardia** pour sa lumineuse photo du soleil dans les brumes de Parmain.
- 2) **Luc Van Der Ham**, pour l'originalité et la qualité graphique de sa photo aux tonalités monochromes de l'écluse vue de Parmain.
- 3) **Sophie Scardia** obtient une seconde fois les suffrages pour son œil de lynx ayant repéré deux gargouilles amusantes sur l'église de Jouy-le-Comte.

Bravo à nos photographes amateurs et de talent !



Sophie Scardia :



Luc Van Der Ham :



CET ÉTÉ À L'ACCUEIL DE LOISIRS



L'accueil de loisirs a été ouvert tout le mois de juillet et la dernière quinzaine du mois d'août. Les équipes d'animation ont fait preuve d'imagination pour proposer des activités en adéquation avec les contraintes sanitaires.

Parmi les activités sur place, ont été proposés :

- La décoration du centre (fabrication d'une table avec des matériaux de récupération, création de fresques murales...).
- Les jeux sportifs, (jeux collectifs, parcours vélo, fabrication de boomerangs...).
- Les activités d'expression corporelle comme la danse et la "Gym tonic".



A l'extérieur :

Les enfants ont passé une journée à la mer, visité la ferme de Chauvry avec l'accompagnement d'un guide, découvert l'étang des Trois Sources à l'Isle-Adam profité de la plage de l'Isle-Adam, et se sont initiés à la pêche aux étangs de La Garenne.

Une météo favorable a permis aux enfants de vivre une grande partie des journées à l'extérieur, besoin vital après le confinement.

Les équipes de juillet et août.



PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DE LA MAIRIE DE PARMAIN

Un Plan de Continuité d'Activité ou PCA a pour objet d'établir la liste des activités de la mairie qui doivent impérativement se poursuivre en cas de crise, que celle-ci soit limitée à la mairie elle-même, à la municipalité, au Département ou à la Région ou encore à l'Etat.

Sauf directive impérieuse des pouvoirs publics, les activités fondamentales de la municipalité doivent se poursuivre même partiellement. Un plan de continuité d'activité doit être mis en place, déterminant le mode de fonctionnement des activités indispensables à la vie communale.

Si dans l'idéal chaque commune doit être dotée d'un plan de continuité (PCA) formalisé, le maire qui dispose de moyens limités doit à minima lancer une réflexion sur la démarche de maintien de l'activité au sein de sa commune et c'est ce qui est le cas. En effet, en cas de crise majeure, certaines activités doivent perdurer dans la commune.

De ce fait nous nous devons d'assurer la continuité d'activité malgré la perte de ressources, de concevoir des stratégies de protection pour limiter les effets directs d'un tel événement.

Ce plan, totalement inédit jusqu'à la période de confinement intervenue du 17 mars au 11 mai 2020, vise à définir une durée maximale acceptable de la suspension des activités et prévoit le fonctionnement en mode dégradé.

Un conseiller municipal référent sera désigné pour superviser la gestion des risques selon la nature de la crise à laquelle les services de la municipalité peuvent être confrontés : risques sécuritaires (par exemple panne informatique), risques sanitaires (Covid-19, etc.), crises climatiques (canicule, inondation, etc...)

Son objectif : maintenir les activités essentielles à la vie collective dans notre commune ; principalement :

- le maintien de l'ordre (protection et la sécurité des personnes et des biens),
- l'état civil,
- le maintien des bonnes conditions d'hygiène (traitement des ordures ménagères, nettoyage des bâtiments collectifs...),
- l'alimentation en eau potable ainsi que l'assainissement et le traitement des eaux usées,
- le maintien et le fonctionnement des chauffages collectifs,
- le maintien de la paie pour les agents impliqués dans la continuité de service,
- les services funéraires.

Il s'agit en quelque sorte pour la municipalité de réaliser une cartographie des risques la plus précise possible. Une cartographie en évolution constante face aux mutations du risque et permettant d'adapter en permanence le Plan de Continuité des Activités.

Si le confinement du début de l'année a fait prendre conscience de la nécessité d'organiser la mairie en cas de crise, le travail ne fait que commencer pour la nouvelle équipe municipale...

*Alexis Penpenic
Conseiller municipal, référent Covid*



RENTRÉE CULTURELLE



Exposition photos

Après ces mois un peu particuliers faits d'incertitudes et d'inquiétudes diverses, nous espérons que vous êtes tous en bonne santé et que nous aurons le plaisir de vous revoir dans nos manifestations artistiques et culturelles. Manifestations certes réduites, mais toujours organisées et montées dans l'objectif de vous proposer de belles rencontres avec des artistes de haut niveau, quelques chocs visuels et émotionnels, de la beauté pour réjouir les yeux et les cœurs.

l'Artisanat, Salon artistique de la ville « Rencontres d'Artistes », exposition de photos, concerts, théâtre, ...) et s'efforcera d'en créer de nouvelles.

Du 12 au 20 septembre nous avons accueilli L'Atelier Photo Neslois, une sympathique et joyeuse équipe de passionnés de photographie, bourrés de talent. Nous les remercions d'avoir choisi la salle Lemaire ; Leur exposition annuelle n'ayant pu se tenir au printemps pour cause de Covid et leur espace habituel étant actuellement en travaux, ils sont donc venus chez nous. Environ 250 visiteurs ont admiré cette belle exposition sur le thème de l'eau.



Cette année, les Affaires Culturelles s'associent à l'organisation du Marché de Noël qui se tiendra les 12 et 13 décembre en centre-ville (comme ce le fut jusqu'en 2011), et mettent à disposition la salle Lemaire et celle du Musée Archéologique (au rez-de-chaussée de la mairie).

Nous espérons vous revoir nombreux à nos manifestations et vous souhaitons par avance de bonnes visites.

*Martine Desry, adjointe à la culture
et les membres de la commission*

Notre équipe renouvelée s'attachera à maintenir les manifestations qui vous sont habituellement présentées durant la saison culturelle (Salon de

Nos cours de musique ont repris en partenariat avec le Conservatoire de Persan.

Ils se tiennent dans l'espace réservé sur le site de la maternelle Maurice Genevoix allée des Peupliers

**Pour tout renseignement et inscriptions : Conservatoire de Persan
01 39 37 46 86 - crc-secretariat@ville-persan.fr**



LE JEU DU LUTIN FOUINEUR

PROMENONS-NOUS DANS PARMAIN : Au fil de l'Oise

L'Oise prend sa source à Chimay en Belgique et coule aux pieds de Parmain sur près de 3 km. Au passage de L'Isle-Adam, elle se divise en trois bras, ce qui permit les constructions (remontant à plus de dix siècles) de passerelles. Dès le XI^e siècle, un seigneur de Nogent-sur-Oise y instaura un péage lui permettant de contrôler le cours de la rivière, la circulation des marchandises transportées par voie de terre et par bateaux. Par la beauté de son cours sinueux, la lumière particulière et vibrante que suscite la rencontre des reflets de l'eau et des lumières changeantes du ciel et des nuages, l'Oise devint l'inspiration de nombreux peintres et photographes, venus poser chevalets et appareils photos à soufflet sur ses rives ombragées ou ses bateaux lavoirs. La construction du chemin de fer vers 1840, permettant aux artistes de sortir de leurs ateliers pour venir travailler au grand air de nos campagnes, contribua à l'essor de la peinture « Impressionniste » et de paysage. La gare de Parmain en vit descendre de nombreux du train tels les prestigieux Gustave Courbet, Honoré Daumier, Daubigny, Pissaro ou Jules Dupré. Cependant, l'Oise reste une rivière « utilitaire » en favorisant toutes sortes d'activités liées à l'eau. Lavandières, pêcheurs, poissonniers et bateliers. Des charretiers sillonnaient en compagnie de leurs attelages le chemin de halage (consolidé et empierré en 1848), le long des berges. Chaque convoi était composé de deux chevaux attelés côte à côte reliés par un câble au mât principal du bateau, permettant de le tirer en avant. Le charretier et le batelier possédaient chacun un couteau très tranchant pour le couper rapidement, évitant ainsi en cas de chute la noyade des chevaux. Les compagnons d'arches dits maîtres de pont, connaissant les moindres recoins de la rivière, aidaient aussi les bateliers à manœuvrer dans les passages difficiles. Leur métier était réglementé depuis 1415 sous le règne de Charles VI ! À partir de 1880, des remorqueurs à vapeur tirant des trains de péniches contribuèrent à faire disparaître petit à petit les métiers ancestraux des charretiers de halage, des compagnons d'arches et des bateliers.

(cet article tire ses sources du livre « Parmain d'antan à travers la carte postale ancienne » d'Erwan Benezet HC Éditions 2010).

Bonjour les petits lutins malins !

Vous venez de vivre une période insolite et un peu inquiétante. Début avril, j'ai convoqué le Grand Conseil des lutins, des fées, des trolls et korrigans et nous avons décidé de tout faire pour vous la rendre la plus agréable possible. C'est ainsi que vous avez pu entendre chanter à tue-tête nos copains les oiseaux, voir passer sous vos fenêtres de petits écureuils roux faisant les zouaves pour vous distraire, parfois une biche ou un chevreuil traversant tranquillement un chemin, tout ça sous un soleil (la plupart du temps) radieux et grâce à nos relations amicales dans le règne animal. Malheureusement, nous ne savons ni nager, ni parler aux poissons... c'est pourquoi vous n'avez pas vu passer de poissons volants... Après un agréable été et la permission de remettre votre nez dehors, une belle rentrée des classes avec tous vos amis retrouvés, je vous propose de rejouer avec moi pour gagner de jolies surprises, comme d'habitude décernées aux deux premiers qui trouveront les bonnes réponses :

- 1) Qu'est-ce qu'un péage ?
- 2) Où se trouve le chemin de Halage à Parmain ?
- 3) Quel est l'autre nom qui désigne les maîtres de pont ?
- 4) Qu'est-ce que la batellerie ?

Bonne chance à tous les petits lutins ! Je rappelle que ce jeu est réservé aux petits Parminoïses à partir de 6 ans.

Les réponses doivent nous parvenir impérativement sur le site de la ville.

• GAGNANTS JEU DU LUTIN



Leila et Younès

Les gagnants du précédent jeu sont Leila et Younès qui ont dû hélas, attendre la fin du confinement pour recevoir leurs cadeaux. À voir leurs bouilles ravies, j'en conclus qu'ils ne m'en ont pas voulu !

Martine Desry
Adjointe chargée des affaires culturelles

COMMÉMORATION DE LA LIBÉRATION DE PARMAIN L'ISLE-ADAM DU 30 AOÛT



Cette commémoration ne pourrait intervenir sans l'énergie des associations d'anciens combattants qui entretiennent la mémoire des combattants pour la libération de notre pays. Nous devons leur en être respectueusement reconnaissants et les remercier chaleureusement.

Remercions également Monsieur le député Vuilletet qui, étant représenté, a fait déposer une gerbe à nos morts ainsi que Monsieur le maire de l'Isle-Adam qui nous accompagnait dans ce devoir de mémoire.

Discours du maire :

*Mesdames, messieurs,
Le mois d'août 1944 est torride. Les températures affichent un excédent de 3°C par rapport aux normales. La Wehrmacht occupe Parmain depuis le 10 juin 1940, plus de quatre ans déjà que les bottes ont résonné sur les Champs-Élysées. Mais l'espoir souffle à l'ouest : le 6 juin 1944 dans le cadre de la plus grande opération militaire de tous les temps, les alliés ont pris pied sur le sol français en Normandie. Un puissant appui aérien destiné à détruire les infrastructures au nord de la Loire les précède. Le 4 juillet 1944, les bombardements d'une cinquantaine d'avions alliés visent Parmain.*

Les blindés français foncent vers l'est : le 24 août 1944, les premiers éléments de la 2^{ème} DB atteignent les faubourgs de Paris alors que des combats font rage dans la ville entre les forces allemandes et des membres des Force Française de l'Intérieur. Le 26 août, le général De Gaulle et le général Leclerc descendent la plus belle avenue du monde parmi une foule qui exulte. Des images que nous avons tous encore en tête.

Le 30 août, alors que les troupes canadiennes délivrent tout juste la poche de résistance allemande à Rouen et que les troupes britanniques libèrent la vallée de l'Epte, le 30^{ème} corps britannique (appartenant à la 2^{ème} armée britannique) s'empare de Beauvais et le gouvernement provisoire français du général De Gaulle s'établit à Paris.

Refluant devant l'inexorable avancée des armées alliés vers Amiens qui sera libérée dès le lendemain, la Wehrmacht abandonne la vallée de l'Oise non sans quelques exactions ignobles. Mais Parmain est définitivement libéré de l'occupant nazi.

Nous voici, aujourd'hui 30 août 2020, 76 ans plus tard. Comme nos concitoyens de l'époque, nous avons connu un mois d'août étouffant.



Mais contrairement à eux, nous ne vivons pas un quotidien placé sous le joug de la barbarie. Personne ne s'en plaindra, mais chacun doit se souvenir car la paix n'est jamais totalement acquise et celui qui oublie son passé est souvent condamné à le revivre...

Si l'Occupation a connu son lot de compromission sordide, le conflit a fort heureusement connu des héros, anonymes et célèbres, civils et militaires, femmes et hommes, qui sont allés jusqu'au sacrifice suprême – celui de leur propre vie – pour que la vie de nos concitoyens puisse s'épanouir dans la liberté recouvrée. Fallait-il se sentir concerné pour venir du bout du monde et mourir sur notre territoire ! Fallait-il aimer son pays pour résister à l'occupant jusqu'à la mort !



La crise sanitaire actuelle nous a, toute proportion gardée, replongés dans une atmosphère oppressante et angoissante. Une atmosphère singulière venue entraver notre liberté. C'est à cette occasion que de nombreux actes de solidarité, de courage, d'abnégation et de dévouement ont conduit un certain nombre de nos concitoyens aux portes de la mort, pour que la vie – la vie toute simple – puisse se poursuivre.

Cette commémoration du courage qui a permis de retrouver notre liberté en 1944, trouve donc un écho particulier cette année. Les valeurs qui ont animé nos anciens jadis doivent être d'autant plus honorées qu'elles sont sans doute le terreau fertile de celles que nous avons vu refl fleurir au cours du confinement.

Vive la République.



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

FORUM DES ASSOCIATIONS



Vivre ensemble, solidarité, convivialité, dialogue, ... Un moment unique de rencontres et d'échanges. Retour sur images du forum réunissant de nombreuses associations actives de Parmain et des villes voisines.

En compagnie de M. le maire, notre député Guillaume Vuilletet a visité les stands et échangé avec les membres des associations.

Cette journée s'est terminée par un pot offert par l'équipe municipale au cours duquel M. le maire a prononcé un discours. Quelques extraits :

"C'est la première fois que nous tenons ce forum depuis notre installation à la Mairie de Parmain"

"L'objectif du forum est simple et vous le connaissez : il s'agit d'offrir une vitrine aux différentes associations et de favoriser le dialogue."

"C'est la responsabilité de la ville et donc des élus d'accompagner les associations."

"La vie associative Parminoise ne compte pas moins d'une cinquantaine d'associations très diversifiées qui couvrent toute la palette (associations culturelles, associations sportives et associations caritatives)".

"Le rôle social des associations tient à leur dynamisme".

"Le travail associatif est porté par l'ensemble des bénévoles et des volontaires qu'il nous faut saluer."

Un moment unique de rencontres et d'échanges.

Philippe Touzalin
Adjoint au maire
Sports - Équipements sportifs - Tissu associatif

Subventions aux associations votées lors du conseil municipal du 17 juillet :

Subventions totales accordées en 2020 :

• A CHACUN SON LOISIR :	400€
• ALCP (Arc Loisir Club) :	1 000€
• APEPJ (association des parents d'élèves de Parmain/Jouy-le-Comte) :	2 500€
• AREJ (Eglise de Jouy-le-Comte) :	2 000€
• ASVO (water-polo de L'Isle-Adam) :	2 500€
• AVIRON BUTRY :	1 200€
• CCVO3F - office de tourisme :	2 800€
• COOPERATIVES SCOLAIRES :	14 818€
• COS (comité des œuvres sociales) :	1 000€
• GVIAP (Gymnastique volontaire IA - Parmain) :	175€
• GROUPE DE PLONGEE DE L'ISLE ADAM :	500€
• IAAC (L'Isle-Adam Athlétique club) :	1 300€
• LA PÉPINIERE DU PRÉ :	250€
• Les chœurs de la Vallée du Sausseron (chorale et concerts) :	150€
• MUAY THAI BOXING PARMAIN :	2 000€
• PAC (Parmain Athlétique Club) :	8 500€
• PARMAIN CLASSIC (rallyes/rassemblés de véhicules de collection) :	1 500€
• PRÉVENTION ROUTIERE :	200€
• RCIA (rugby club de l'Isle Adam) :	1 700€
• RENCONTRES URBAINES (découverte de la culture Hip Hop /BASKET BALL Loisir) :	650€
• SOL'SU (association de solidarité des étudiants de l'université de la Sorbonne) :	100€
• UNC (union nationale des anciens combattants) :	700€
TOTAL : 45 943€	



CAFÉ ASSOCIATIF « LA CABANE »

Le café associatif « La Cabane » : en route pour une nouvelle année d'activités et de rencontres !

Un programme diversifié ouvert à toutes et tous.

La Cabane, c'est d'abord un café animé par des bénévoles, où l'on peut venir boire un verre ou manger des produits locaux et « faits maison ». C'est aussi un lieu où s'inventent et se développent de multiples projets, temps de partage et de rencontre.

Après un après-midi porte-ouvertes, qui s'est tenu le 19 septembre et s'est poursuivi par un concert, la rentrée a sonné la réouverture des activités.

Des ateliers parents-enfants du mercredi aux activités du samedi (café couture, café bien-être, café-le-toi-même, repair café...), en passant par les animations festives du vendredi ayant pour but de se détendre autour d'un repas à thème, d'un concert, de jeux de société ou d'échanges de lectures coups de cœur, il y en a pour tous les goûts et tous les âges.

Le programme est construit à partir des propositions des adhérents et animé par des volontaires désireux de donner de leur temps pour faire vivre un projet, une idée. Il peut donc au fil du temps et des souhaits d'implication se transformer et s'enrichir.

Une organisation participative qui s'appuie sur l'engagement des bénévoles

Pour faciliter l'implication des adhérents et faire vivre les activités quotidiennes du café, une organisation sous forme de comptoirs est mise en œuvre.

Le comptoir bar-cuisine est en charge de la tenue du bar, des achats et réapprovisionnements, de la fabrication des repas, ... Le comptoir maison veille à l'entretien et l'amélioration des locaux. Il programme et organise la mise en œuvre des petits travaux d'aménagement. Le comptoir animation met en musique le programme d'activités et coordonne l'implication de tous les référents d'ateliers. Enfin, le comptoir communication entretient le lien avec les adhérents et les partenaires, et diffuse tous les supports permettant de faire connaître la vie du café et l'évolution de son activité.

Chaque comptoir est animé par deux référents, dont la fonction est de faciliter la rencontre et l'implication de tous les volontaires pour, à partir de là, coordonner les interventions des uns et des autres.

Un lieu d'animation ouvert aux adhérents, qui privilégie la proximité et la production locale.



Le café associatif n'est pas un café comme les autres. Si toute consommation de boisson ou repas, a un prix, La Cabane n'est pas une entreprise à vocation économique. C'est un lieu d'animation où toute personne qui consomme, se doit d'être adhérente.

L'adhésion individuelle est fixée à 10 € par an. Et comme l'association ne peut exister sans l'implication de ses membres, tout adhérent est invité à participer pour la faire vivre, à la mesure de ses centres d'intérêt, son temps et ses compétences.

La Cabane est ouverte sur le monde et à ce titre, inscrite dans plusieurs réseaux de partage, notamment le réseau des cafés associatifs. En lien avec les communes du territoire avec lesquelles elle négocie des partenariats, elle privilégie la proximité et en ce sens, promeut les producteurs locaux, notamment par le biais de la Fourmilière, relais de distribution de paniers fermiers et maraîchers.

Horaires d'ouverture :

- Mercredi : 15h – 18h
- Jeudi : 17h – 20h
- Vendredi : 19h – 23h
- Samedi : 15h – 18h

Situation sanitaire :

Une organisation spécifique est mise en place pour nous permettre de nous retrouver tout en respectant les règles de prévention qui s'impose.

Pour découvrir les activités et le programme du mois : La Cabane - 1, avenue de la gare Butry-sur-Oise – tél. 07 81 49 70 10

page Facebook : [cafeassolacabane](#)

Site : <https://cafeassolacabane.wordpress.com>



Créé en 1998, le Futsal C.P.C.L.C Parmain est l'un des précurseurs du Futsal en France.

Nous évoluons, à cette époque, dans un championnat qui commençait tout juste à se mettre en place sur la région Ile-de-France, et qui ne comportait alors, au maximum, qu'une trentaine d'équipes. Malgré des déplacements lointains et de mauvais résultats dans les débuts du club, le Futsal C.P.C.L.C Parmain survit.

En 2004, et toujours présent, le club se sépare du C.P.C.L.C et devient l'AS Parmain Futsal.

Lors de la saison 2009/2010, un championnat national se met en place.

En 2010, après 3 montées consécutives les saisons précédentes, ainsi qu'un titre de champion du Val-d'Oise, notre équipe rejoint la 2ème édition de ce championnat et accroche le haut du tableau avec une seconde place à mi-saison.

Malheureusement, la crise ayant eu raison de notre unique sponsor et faute de moyens financiers pour pallier les divers déplacements nationaux et à l'aménagement de nos locaux pour nous permettre de continuer, l'aventure en 1ère division s'arrêta là.



En 2019 notre équipe 1ère jouant en régional 3 ambitieuse, par la qualité de ses joueurs et le professionnalisme de son encadrement, de prétendre à rejoindre l'élite des clubs de Futsal francilien.

Dotés de 2 équipes senior, nous avons également pour ambition de promouvoir ce sport par la création d'une « académie », avec la mise en place de sections jeunes, loisir et féminine.

Si vous souhaitez rejoindre un sport en pleine expansion avec de réelles ambitions, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements ou à venir nous voir le lundi, mercredi et vendredi au gymnase près du collège de Parmain à partir de 19h45

Gymnase Alain Colas, rue des Coutures à Parmain.

Contact :

M. Garcia Antonio

06 67 34 09 48

ago181261@gmail.com



SECOURS CATHOLIQUE

Notre équipe du Secours Catholique, basée à l'Isle-Adam, constituée de bénévoles du secteur, intervient également sur les communes de Nesles-la-Vallée, Parmain et Valmondois.

Au-delà des missions nationales, nous proposons des activités ouvertes à tous dans notre local situé au 25 avenue des Bonhommes à l'Isle-Adam notamment, une boutique solidaire de vente de vêtements pour

enfants, un atelier informatique, un atelier couture et du soutien scolaire.

Les membres du Secours Catholique sont également présents dans des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Nous vous accueillerons avec plaisir aux heures d'ouverture de la boutique solidaire ou sur rendez-vous.

Contact :

Responsable locale : Nelly Vercaemer

06 17 91 59 15 - 01 45 49 73 00

01 45 49 94 50

vercaemer.nelly@orange.fr



LE CPCLC (Comité Parminois de Coordination des Loisirs et de la Culture) association loi de 1901 a été créé en 1979.

Nous proposons à nos adhérents pour cette rentrée de septembre, 27 activités. Pour la plupart, celles-ci restent un loisir et/ou une détente.

Courant juin (sauf en juin 2020 pour cause de Covid) nous proposons une fête de fin d'année où environ 150 de nos "artistes" se produisent sur scène.

Durant le dernier exercice nous étions environ 700 adhérents et, nous comptons sur vous pour venir nous rejoindre. Cette année une remise exceptionnelle est faite à nos adhérents 2019-2020 car depuis le 16 mars nos activités ont été stoppées net.

Tout cela demande un gros travail qui est assumé par le Conseil d'Administration et son Président (tous bénévoles) et par notre responsable administrative Caroline qui ne ménage pas ses efforts.

Nous avons toujours travaillé en étroite collaboration avec la ville de Parmain. En effet, elle nous soutient financièrement par l'octroi d'une subvention non

négligeable, qui nous permet de garder des prix attractifs pour nos adhérents mais aussi de rétribuer de façon correcte nos intervenants salariés ou prestataires et de rembourser le prêt concernant la construction du bâtiment 2.

Le forum des associations le samedi 5 septembre dernier nous a permis de revoir nos anciens adhérents et d'en accueillir de nouveaux. Environ une centaine de personnes sont venues s'inscrire ou se réinscrire, ce qui nous donne de l'espoir pour l'exercice 2020-2021, année sous haute surveillance au niveau sanitaire.

Je pense que ces explications permettront à tous de savoir et de comprendre que nous œuvrons AVEC et POUR tous les Parminois.

N'hésitez pas à consulter notre site internet :

www.cpclc.fr,

À nous téléphoner 01 34 69 60 14

À nous adresser des courriels : cpclc@wanadoo.fr

Notre plaquette est à votre disposition en mairie, au CPCLC, sur le site.

*Sylvie Aubert-Druel
Présidente du CPCLC*



SOLIDARITÉS NOUVELLES FACE AU CHÔMAGE

LES CHERCHEURS D'EMPLOI AU COEUR DE NOTRE ACTION



Solidarités Nouvelles Face au Chômage (SNC) agit depuis 35 ans. C'est à ce jour plus de 4000 personnes accompagnées dont 64% d'issues positives (emploi, formation), 2500 bénévoles accompagnateurs et plus de 200 groupes de solidarité.

Et il existe un groupe de solidarité près de chez vous. Toujours par deux, les accompagnateurs SNC offrent aux chercheurs d'emploi un soutien personnalisé et gratuit, à la fois moral, méthodologique et dans la durée.

Ecouter, remettre en confiance, aider à définir un projet professionnel, sont les bases de l'accompagnement. Les rencontres avec les chercheurs d'emploi ont lieu dans des lieux publics à une fréquence qu'ils choisissent. Pour en savoir plus : snc.asso.fr

Pour bénéficier d'un accompagnement, faites une demande au : snc95BT@snc.asso.fr

En outre SNC a mis en place, à la demande de Pôle Emploi, une plateforme téléphonique gratuite d'accueil, d'écoute et d'orientation pour tous les chercheurs d'emploi.

Votre contact parminoise pour SNC : Pascale : 06.61.99.17.71

AREJ



Le 14 mars dernier notre président Christian Mourget nous a quittés après quelques mois de lutte contre la maladie.

Témoignage d'un adhérent :

A l'été 2005, récemment installé dans le hameau de Jouy-le-Comte, j'ai franchi le seuil de son église afin de visiter ce lieu qui avait fortement influencé le choix de ma nouvelle résidence.

J'ai été accueilli par Christian Mourget qui, comme chaque premier dimanche du mois, était présent pour faire visiter cette belle église et promouvoir les actions de l'AREJ en faveur de la sauvegarde de ce patrimoine.

Lors d'un récit passionné, il m'a raconté, tout en me faisant découvrir des œuvres et bijoux, l'histoire de cette église, ses légendes, les travaux effectués et les projets de restauration.

Je suis tombé sous le charme de ce monument et j'ai adhéré immédiatement à l'AREJ afin de participer modestement à ses actions.

Christian est devenu mon Ami et j'ai pu me rendre compte de son engagement et du travail qu'il accomplissait au quotidien et lors des manifestations et expositions organisées pour financer l'association. Lors de la célébration des 20 ans d'existence de l'AREJ, son émotion était forte en évoquant le chemin parcouru et la mémoire de Christian Piollet co-fondateur.

Le 14 mars 2020, Christian nous quittait à l'âge de 75 ans, emporté par la maladie.

Je n'oublierai pas son dévouement, sa disponibilité et son amour pour cette église Saint Denis dont les cloches et le carillon continueront de rythmer les journées.

Il sera difficile de prendre sa succession mais le cœur et la passion aideront toutes les bonnes volontés à prendre la relève afin de préserver ce patrimoine de notre belle commune de Parmain.

Témoignage d'une administratrice :

*A Christian,
Depuis longtemps nous nous connaissons mais un jour d'octobre 1999, accompagné de Christian Piollet et de quelques passionnés auxquels je me suis jointe, j'ai pris conscience de ton attachement à la jolie petite église de Jouy-le-Comte qui avait grand besoin de restauration.*

« L'AREJ » Association pour la Rénovation de l'Église de Jouy-le-Comte fut créée ce jour-là.

Ton premier objectif fut de donner une sœur à la cloche « Denise ». Soutenus par Roland Guichard, Maire de Parmain et son Conseil Municipal, une souscription communale fut lancée et grâce à ce soutien et à nos adhérents, « Jeanne » pris sa place dans le clocher le 17 décembre 2000.

Au fil du temps de nombreuses réalisations : pose de vitraux, restauration de piliers intérieurs, de la statuaire, remplacement de bancs en mauvais état, la liste est longue...

Des idées ? Tu n'en manquais pas !! toujours lumineuses... La liste est longue...vinrent ainsi expositions, Messes de la Saint-Hubert appréciées des Parminoises, édition d'un livre sur l'Église

Grâce à ton dynamisme, à ta passion pour cet édifice, tu as su redonner vie et éclat à la petite église de Jouy-le-Comte, patrimoine de Parmain et l'an dernier, alors que tu étais déjà très fatigué, nous avons fêté les 20 ans de l'AREJ.

Je connaissais ta générosité, ta franchise, ta tolérance, une amitié sans faille, mais je sais aussi combien était fort ton attachement à ton épouse et à vos enfants

Te voici aujourd'hui parti pour un autre monde, un monde « dit » meilleur et de là où tu es, sache que, ensemble, nous ferons tout notre possible pour continuer l'œuvre entreprise.

Tu aimais que l'on t'appelle par ton prénom, alors qu'à jamais ton prénom « Christian » soit associé à la jolie petite église de Jouy-le-Comte.

Au revoir Christian

Christiane R.

En effet nous continuons l'œuvre entreprise en 1999 :

A la suite de la réfection du tympan et des pieds-droits du grand portail de l'église, il est apparu évident de continuer la réfection de ce mur ouest en procédant au nettoyage et au rejointoiment des bas-côtés et des contreforts de cette façade.

Le chantier a pu avoir lieu courant mai.



Contrefort gauche avant Contrefort droit après



Mur ouest après réfection

Du 25 septembre au 4 octobre, aura lieu, si tout va bien, notre traditionnelle exposition à la salle Louis Lemaire. Entourés de nombreux artistes et peintres amateurs, Dominique Forrière, peintre auversoise, sera notre invitée d'honneur sur le thème « ombre et lumière ». Si la situation sanitaire le permet, nous organiserons le 13 décembre à 17 heures un concert de Gospel à l'église de Jouy-le-Comte.

Vous pouvez adhérer à l'AREJ (cotisation à partir de 15 €) en vous adressant au siège de l'association.

Notre site Internet : <http://arej.fr> est régulièrement mis à jour.

Contact : Dominique Mourget,
AREJ, 24 rue du Moulin 95620 Parmain
Tél.: 01 34 73 09 39 // 06 09 81 81 50

arej2@wanadoo.fr

Visite sur rendez-vous



L'Association des Parents d'Elèves de Parmain Jouy-le-Comte est une association locale, indépendante, laïque et apolitique de parents bénévoles, qui œuvre depuis 1963 pour le bien-être des enfants scolarisés de la maternelle au collège.

Nos objectifs :

- Optimiser la communication avec les parents
- Dialoguer avec les différents intervenants de l'école et les soutenir dans la vie scolaire de nos enfants.
- Rester à l'écoute de vos préoccupations et vous apporter une réponse appropriée;
- Mettre en place des manifestations pour trouver des ressources et soutenir les projets des écoles de la commune de

Parmain où nous sommes présents.

Sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire, nous prévoyons d'organiser cette année :

- Une après-midi Halloween le 31 octobre à la salle Jean Sarment de 14h à 18h
 - Opération sapins (réservation en novembre et livraison en décembre)
 - Tombola du marché de Noël le samedi 12 décembre
- L'ensemble des bénéfices seront reversés aux écoles et au collège
- plusieurs ateliers créatifs dont le planning reste à déterminer

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations

cominfoapepj@gmail.com
Site internet : www.apepj.fr
Page Facebook : APEPJ



LYRAE

L'Association LYRAE a été créée dans le but de promouvoir des spectacles-concerts à caractère évènementiel.

Elle signe sa première production avec "Sélénades", ballade autour de la Lune (piano, chant, guitare, récitante et mise-en scène) le dimanche 27 septembre au Théâtre Comédie-Nation à Paris.

Contact à Parmain : Béatrice Sprenger, musicienne, pianiste et compositrice.
LYRAE siège social : 5 Allée de l'Aspirant Bouvier.

CHŒURS DE LA VALLÉE DU SAUSSERON



Ne dites pas que vous ne savez pas chanter ou que l'on vous dit que vous chantez faux !

Comme tout et à tout âge, cela s'apprend. Vous n'imaginez pas la force d'un groupe, le chant choral, c'est cela, on n'est pas livré à soi-même, on est plusieurs, animés par les mêmes envies, trouver une harmonie. On se laisse guider par les voix qui nous entourent, par le chef de chœur qui d'un œil bienveillant donne la mesure à chacun, les départs, les nuances à appliquer.

Les Chœurs de la Vallée du Sausseron est une chorale ouverte à tous. Il n'est pas demandé de lire la musique, ni d'avoir déjà chanté, il vous suffira de tendre l'oreille, de reproduire les phrases musicales. Pour vous aider bien sûr, il y a les partitions mais il

vous sera aussi transmis des fichiers voix que vous pourrez écouter en boucle pour vous imprégner de la mélodie.

Les répétitions s'articulent en deux phases, une première partie d'échauffement de la voix et de travail vocal, puis l'apprentissage, le déchiffrement de nouvelles partitions et pour le plaisir il est repris en fin de répétition des chants du répertoire déjà connus, juste pour se faire plaisir, ne pas les oublier, les affiner mais aussi pour les partager avec les nouveaux qui les acquerront au fil du temps.

Cette année 2020-2021 étant placée sous des conditions sanitaires strictes, nous ferons tout notre possible pour respecter les gestes barrières. Les répétitions se dérouleront dans des salles vastes où la distanciation sera respectée, aérées autant que faire se peut, ce qui nous permettra de chanter sans masque. Dès que la situation le permettra, nous proposerons de petits concerts comme nous avons coutume de le faire pour Noël, la Fête de la Musique, en collaboration avec d'autres chorales ou toute autre suggestion.

Nous ne terminerons pas ce petit mot sans vous inviter à venir nous rejoindre. Si vous saviez le plaisir éprouvé à libérer sa voix, son esprit, son corps ! La convivialité étant de règle nous vous accueillerons les bras et le cœur ouverts !

<https://www.ville-parmain.fr/content/les-choeurs-de-la-vallee-du-sausseron>

CLUB PARMINOIS DU TEMPS DES LOISIRS



Dans le cadre de la reprise de ses activités le Club Parminois du Temps des Loisirs a organisé les 9 et 10 septembre une excursion en Baie de Somme.

La première matinée était consacrée au transport. L'après-midi nous a permis de découvrir la Réserve Ornithologique du Marquenterre, paradis des oiseaux migrateurs. Des guides nature, passionnés par leur métier, nous ont éclairé sur la vie et, particulièrement la façon de se nourrir, de ces gracieux animaux qui, de la frêle avocette à la majestueuse cigogne, enchantent

les regards des nombreux visiteurs.

Ensuite nous avons emprunté le Train Touristique de la Baie de Somme. Celui-ci restitue le charme des anciens trains avec, en prime, l'odeur de la vapeur. De plus le parcours du Crotoy à St Valéry-sur-Somme, procure un excellent aperçu sur la Baie, côté terre.

Le lendemain matin les participants les plus courageux (en majorité dans le groupe ...) ont couvert à pied les 6 km séparant les villes du Crotoy et de St Valéry sur Somme situées de part et d'autre de la Baie. Celle-ci constitue l'un des plus importants sites naturels français. L'accompagnateur leur a fourni toutes les explications sur la faune et la flore de cette immense étendue où la terre, le sable, les galets et la mer sont intimement liés. Après la balade tout le monde s'est retrouvé pour un agréable repas au restaurant « La Pêcherie » à St Valéry. Dernière activité de ces deux journées bien remplies : une petite marche digestive au Hourdel qui nous a permis d'apercevoir quelques-uns des 500 phoques qui ont élu domicile dans la Baie.

Michel Frégnacq

mfregnacq@gmail.com - 06 59 89 20 86

A PROPOS DE

TOUJOURS À VOS CÔTÉS POUR LUTTER CONTRE LES CANCERS !



Mobilisons-nous, pour sensibiliser la population, augmenter la participation et réduire la mortalité par cancer dans le Val d'Oise.

En France, le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme et le plus meurtrier. Il touche 12,5 femmes sur 100 et se développe après 50 ans dans 80% des cas. Le cancer colorectal est le 3ème le plus fréquent et le 2^{ème} le plus meurtrier. Il touche 4 hommes sur 100 et 3 femmes sur 100, le plus souvent après l'âge de 50 ans. Quant au cancer du col de l'utérus, 12ème cancer le plus fréquent chez la femme, il cause chaque année plus de 1000 décès et survient avant 50 ans dans 40% des cas. Si son incidence est faible en France, ce cancer peut pourtant être évité.

Les dispositifs de dépistages organisés des cancers du sein, du cancer colorectal et du cancer du col de l'utérus permettent de détecter des cancers à un stade précoce et certaines lésions précancéreuses. Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers d'Île de France (CRCDC-IDF) est en charge de la gestion de ces dépistages sur la région. L'équipe du site du Val d'Oise est votre interlocuteur

privilegié pour le département.

Rendez-vous dès maintenant sur le site du CRCDC-IDF <https://www.depistage-cancers-idf.org/> et sur nos réseaux (Facebook, LinkedIn, Twitter) pour plus d'informations sur les dépistages organisés des cancers.



CHANGEMENT D'ADRESSE DE LA CAF

La Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise a déménagé 13 boulevard de l'Oise à Cergy, depuis le 14 septembre 2020.

CAF du Val-d'Oise
TSA 56921
95018 CERGY-PONTOISE CEDEX

Composez le 0810 25 95 10
(0,06€/min + prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Une adresse mail vous est ouverte que vous soyez allocataire ou non : transmettreundocument.caf95@info-caf.fr

Communauté
de communes



de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts

Élection du Président et des membres du bureau communautaire de la communauté de communes (CCVO3F)



Les 41 membres du conseil communautaire ont élu Sébastien Poniatowski à la présidence de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) lors du Conseil d'installation qui s'est tenu le 17 juillet dernier à La Scène Adamoise, ainsi que les nouveaux vice-présidents constituant le bureau communautaire.

- **Quel est le rôle de la CCVO3F ?**
- **Quels sont les grands axes du mandat ?**
- **Quels sont les élus qui composent le nouveau bureau et les commissions communautaires ?**

Retrouvez toutes les réponses à vos questions au sein de ce document.



De gauche à droite : Pierre Bemels (Presles), Pierre-édouard Éon (Méry-sur-Oise), Sébastien Poniatowski (L'Isle-Adam), Jérôme François (Mériel), Philippe Van Hyfte (Nerville-la-Forêt), Bruno Macé (Villiers-Adam), Didier Dagonet (Béthemont-la-Forêt) et Loïc Taillanter (Parmain).

QUEL EST LE RÔLE DE LA CCVO3F ?

La CCVO3F rassemble neuf communes : Béthemont-la-Forêt, Chauvry, L'Isle-Adam, Mériel, Méry-sur-Oise, Nerville-La-Forêt, Parmain, Presles et Villiers-Adam.

Composée d'élus titulaires, désignés à l'occasion des élections municipales de 2020 et pour 6 ans, l'intercommunalité se réunit au moins 4 fois dans l'année.

La répartition des sièges est fonction de la population des communes membres.

Le Conseil est composé de 41 membres :

- **Béthemont-la-Forêt : 1 délégué**
- **Chauvry : 1 délégué**
- **L'Isle-Adam : 12 délégués**
- **Mériel : 4 délégués**
- **Méry-sur-Oise : 10 délégués**
- **Nerville-la-Forêt : 1 délégué**
- **Parmain : 6 délégués**
- **Presles : 4 délégués**
- **Villiers-Adam : 1 délégué**



La CCVO3F a pour objet d'associer solidairement les communes membres en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

QUELS SONT LES GRANDS AXES DU MANDAT ?

Sous la direction de Sébastien Poniatowski, les Maires de ces communes et les Conseillers communautaires vont porter l'ensemble de ces villes vers de nouvelles ambitions.

- **Poursuite de la politique de mutualisation** pour les commandes et l'étude d'une mutualisation de certains services.
- **Protection de l'environnement et du cadre de vie** : mesures de protection des espaces naturels et de la biodiversité, préservation et entretien du patrimoine architectural des communes. Mise en place d'un schéma directeur des circulations douces à l'échelle de la communauté de communes.
- **Promotion du développement économique du territoire** : aide aux entreprises et commerces de proximité, réflexion sur l'opportunité d'un changement de régime fiscal.
- **Attractivité du territoire** : poursuite d'une politique touristique et culturelle ambitieuse, mettant en valeur ses atouts naturels et patrimoniaux, en s'appuyant sur l'office de tourisme intercommunal.
- **Sécurisation et modernisation des villes** : finalisation du déploiement de la vidéoprotection et anticipation des prochains enjeux en matière de sécurité. Aller dans le sens d'une Communauté de communes toujours plus « connectée », en démocratisant l'accès au très haut débit par la fibre.
- **Parachever l'identité de la CCVO3F** pour une meilleure visibilité de ses actions.
- **Gestion rigoureuse des finances** et mise en place d'une méthode de gouvernance efficace, basée sur la concertation.

LES COMMISSIONS

Afin d'examiner les dossiers et de participer à la préparation des délibérations, sept commissions ont été créées :

Commission de la mutualisation des services et du matériel

- Vice-Président : Didier Dagonet
- Membres : Jean-Pierre Courtois (Mériel), Rémi Du Peloux (Méry-sur-Oise), Pierre-Edouard éon (Méry-sur-Oise), Françoise Godenne (Presles), Bruno Macé (Villiers-Adam), Valérie Michel (Parmain), Aurélie Procoppe (L'Isle-Adam), Morgan Touboul (L'Isle-Adam)

Commission des finances et d'appel d'offres

- Vice-Président : Pierre Bemels
- Membres : Stanislas Barthelemi (Méry-sur-Oise), Céline Caudron (Presles), Armelle Chapalain (L'Isle-Adam), Valérie Michel (Parmain), Mélody Quesnel (Mériel), Bernard Rio (Méry-sur-Oise), Philippe Van Hyfte (Nerville-la-Forêt), Michel Vray (L'Isle-Adam)

Commission du développement économique

- Vice-Président : Pierre-Edouard Éon
- Membres : Stanislas Barthelemi (Méry-sur-Oise), Nadine Calves (Parmain), Didier Dagonet (Béthemont-la-Forêt), Bruno Dion (L'Isle-Adam), Jérôme François (Mériel), Françoise Godenne (Presles), Bernard Rio (Méry-sur-Oise), Agnès Tellier (L'Isle-Adam)

Commission du numérique et de la sécurité

- Vice-Président : Loïc Taillanter
- Membres : Stanislas Barthelemi (Méry-sur-Oise), Nadine Calves (Parmain), Jacques Delaune (Chauvry), Jérôme François (Mériel), Jean-Dominique Gillis (L'Isle-Adam), Audrey Meri (Méry-sur-Oise), Morgan Touboul (L'Isle-Adam), Hervé Weiffenbach (Presles)

Commission du tourisme et de la culture

- Vice-Président : Bruno Macé
- Membres : Stanislas Barthelemi (Méry-sur-Oise), Céline Caudron (Presles), Catherine Gautier (Méry-sur-Oise), François Kisling (Parmain), Aurélie Procoppe (L'Isle-Adam), Agnès Tellier (L'Isle-Adam), Dominique Touron (Mériel), Philippe Van Hyfte (Nerville-la-Forêt)

Commission de la communication et des animations

- Vice-Président : Jérôme François
- Membres : Laurence Barthelemi (Méry-sur-Oise), Céline Caudron (Presles), Marie-Claude Crespin (Méry-sur-Oise), Bruno Dion (L'Isle-Adam), François Kisling (Parmain), Bruno Macé (Villiers-Adam), Claudine Morvan (L'Isle-Adam), Dominique Touron (Mériel)

Commission de l'environnement et du cadre de vie

- Vice-Présidents : Jacques Delaune et Philippe Van Hyfte
- Membres : Jean-Pierre Courtois (Mériel), Didier Dagonet (Béthemont-la-Forêt), Alexandre Dohy (Méry-sur-Oise), Rémi Du Peloux (Méry-sur-Oise), Joël Moreau (L'Isle-Adam), Julita Salbert (L'Isle-Adam), Antoine Santero (Parmain), Hervé Weiffenbach (Presles)

LE NOUVEAU BUREAU COMMUNAUTAIRE



Loïc Taillanter
Maire de Parmain



Sébastien Poniatowski
Maire de L'Isle-Adam



Pierre Bemels
Maire de Presles



Jérôme François
Maire de Mériel



Philippe Van Hyfte
Maire de Neville-la-Forêt



Bruno Macé
Maire de Villiers-Adam



Jacques Delaune
Maire de Chauvry



Pierre-Édouard Éon
Maire de Méry-sur-Oise



Didier Dagonet
Maire de Béthemont-la-Forêt



PERMIS DE CONSTRUIRE

• PC 095 480 19 O 1018

Mme Degrèze Séverine
17 chemin de Halage
Réaménagement salles de banquets
Arrêté positif le 10/03/2020

• PC 095 480 19 O 1019

ALTAREA COGEDIM
Rue du Lieutenant Guilbert
Logements individuels et accession
Arrêté positif le 09/03/2020

• PC 095 480 19 O 1020

M. Bensalem Acheref
26 rue des Chantereines
Construction d'une maison individuelle
Arrêté positif le 06/02/2020

• PC 095 480 19 O 1022

M. Lhote Damien
Chemin du Clos Pollet (Lot 3)
Construction d'une maison individuelle
Arrêté positif le 22/02/2020

• PC 095 480 20 O 1002

Mme Hatot Natacha
45 rue du Général de Gaulle
Construction d'une maison individuelle
Arrêté positif le 09/04/2020

• PC 095 480 20 O 1004

M. Mme Amir Kamel
Rue des Chantereines (Lot 2)
Construction d'une maison individuelle
Arrêté positif le 27/04/2020

DECLARATIONS PREALABLES

• DP 095 480 20 O 3002

M. Lafont Steven et Mme Kouame
1 rue de la Paix
Division en vue de construire
Arrêté positif le 06/02/2020

• DP 095 480 20 O 3004

Mme Brossard Mélanie
Chemin au-dessus des Nasses
Modification façades
Arrêté positif le 26/02/2020

• DP 095 480 20 O 3005

M. Leroux Hubert
29 rue du Général de Gaulle
Création de portail
Arrêté positif le 06/02/2020

• DP 095 480 20 O 3006

M. Malet Jean-Bernard
14 bis rue du Val d'Oise
Changement portail
Arrêté positif le 06/02/2020

• DP 095 480 20 O 3007

Bouygues Telecom
Rte Dép. 64- Les Sablons
Installation antennes + coffret
Arrêté positif le 06/02/2020

• DP 095 480 20 O 3008

M. Errichiello Gérard
2 rue Charlotte
Modification ouvertures + menuiseries
Arrêté positif le 20/02/2020

• DP 095 480 20 O 3009

Mme Martin Edith
43 bis rue du Maréchal Joffre
Création de portail
Arrêté positif le 20/02/2020

• DP 095 480 20 O 3010

M. Barthe Nicolas
32 rue de Ronquerolles
Modification du portail
Arrêté positif le 20/02/2020

• DP 095 480 20 O 3012

Cabinet Jeanson et Planque
6 rue Charlotte
Division foncière
Arrêté positif le 20/02/2020

• DP 095 480 20 O 3013

M. Sempiana Benoît
55 bis rue de Ronquerolles
Revêtement allée garage
Arrêté positif le 18/02/2020

• DP 095 480 20 O 3014

GRILL ISTANBUL
5 rue Guichard
Rénovation façade restaurant
Arrêté positif le 11/05/2020

• DP 095 480 20 O 3015

Mme Degrèze Séverine
17 Chemin de Halage
Pose d'une clôture
Arrêté positif le 06/03/2020

• DP 095 480 20 O 3016

M. Jean-Baptiste Erwan
24 bis rue Blanchet
Création fenêtre de toit
Arrêté positif le 10/03/2020

• DP 095 480 20 O 3017

M. Pauvert Michel
89 Avenue de Paris
Modification clôture - portail
Arrêté positif le 19/03/2020

• DP 095 480 20 O 3022

M. Pistien Joël
10 rue du Moulin
Réfection de la toiture
Arrêté positif le 09/04/2020

• DP 095 480 20 O 3023

Mme Dentz Julie
2 rue du Président Wilson
Construction d'un mur de clôture
Arrêté positif le 09/04/2020

• DP 095 480 20 O 3025

M. Saadi et Mme Viaud
67 avenue de l'Oise
Aménagement combles + fenêtre de toit
Arrêté positif le 24/06/2020

• DP 095 480 20 O 3026

Mairie de Parmain
23 rue du Maréchal Joffre
Reconstruction mur centre de loisirs
Arrêté positif le 24/06/2020

• DP 095 480 20 O 3027

M. Moumi Lahoussine
18 rue de Ronquerolles
Modification toiture + pose fenêtre de toit
Arrêté positif le 05/06/2020

• DP 095 480 20 O 3028

M. Aguirregaviria Patrick
17 rue du Maréchal Foch
Remplacement toiture à l'identique
Arrêté positif le 15/06/2020

• DP 095 480 20 O 3029

Mesdames Noblet-Menotti
14 rue Guichard
Création de 2 fenêtres de toit
Arrêté positif le 15/06/2020

• DP 095 480 20 O 3032

M. Mme Lemarchand Mickael
61 rue du Maréchal Foch
Agrandissement au RDC
Arrêté positif le 01/07/2020



**Groupe d'élus(es) de l'opposition
Parmain Jouy-le-Comte l'expérience
à vos côtés**

Nous tenons à remercier tous les citoyens, qui par leurs suffrages nous ont fait confiance et nous permettent de les représenter au conseil municipal. Nous souhaitons travailler dans une démarche constructive pour le bien de tous les Parminoises et Parminois. Nous serons attentifs à toutes démarches et propositions. Nous participons à l'ensemble des commissions et demandons (sans trop de retour pour le moment) les éléments nécessaires afin de participer activement à la vie de la cité.

Force est de constater que les changements ne sont pas encore visibles et que les premières décisions de la nouvelle majorité sont dans la continuité de la majorité précédente. Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent.

« L'héritage d'une situation préoccupante des finances de la ville » mais décision de maintenir les salaires des élus, comme avant.

La vente de la maison des associations, tant décriée pendant la campagne, maintenue avec satisfecit du Maire, comme avant.

L'arrêt des cloches de l'Eglise de Parmain, des mises en demeure durant l'été pour le nettoyage de caniveaux (à la charge des communes), pas comme avant !!!

Monsieur le maire se vante d'avoir interdit le désenclavement du quartier du Val d'Oise au mois d'août : mais n'est-ce pas plutôt les pompiers qui ont mis leur véto après les essais de passage infructueux de la voie ferrée au droit de la rue Paul Ferry ?

Nous attendons avec impatience (!!!) l'inflexion de la politique communale en matière d'urbanisme (moratoire sur les logements sociaux, modification de leurs implantations dans la commune, révision PLU), une circulation plus fluide, une ville dynamique et attractive en matière de commerce et d'artisanat

Mais que voyons-nous ? la fermeture de la Poste, la disparition définitive du DAB Nous utiliserons tous les moyens à notre disposition, nous nous emploierons dans la limite de nos capacités à servir les intérêts de tous les Parminois.

La démocratie locale doit être renforcée et non être confinée dans le bureau du Maire ou de son 1er adjoint. Les prochaines semaines seront déterminantes pour connaître la physionomie du mandat 2020/2026.

Parmain plus Vous !

Tout d'abord, en cette rentrée très particulière, nous voudrions vous souhaiter à toutes et tous bon courage (et bonne santé), et remercier aussi ceux d'entre vous qui ont voté pour nous.

Ce début de mandat nous laisse dans une vraie expectative : arrêtés restrictifs, injonctions d'entretien d'espaces verts reçues au cœur du mois d'août, tout cela est bien loin du vivre-ensemble dont nous attendions la nécessaire promotion - d'autant qu'elle était annoncée. Qu'en est-il des chantiers les plus urgents, comme ceux du PLU, du social, de l'environnement et des finances ?

A Parmain plus Vous, nous ne sommes pas dans une opposition systématique, nous n'avons en tête que l'intérêt de la ville, mais force est de constater qu'il va falloir s'atteler rapidement à ces thèmes. Modestement, impliqués dans un maximum de commissions municipales, vigilants, nous sommes prêts, voire impatients d'apporter notre contribution en défendant nos convictions : protection de l'environnement, promotion des circulations douces, citoyenneté et solidarité.

A bientôt dans Parmain et pour Parmain !

La majorité municipale

Nous pourrions consacrer cette tribune à répondre point par point aux propos tenus lors des conseils municipaux par des conseillers avant tout désireux de se démarquer de la majorité même s'ils prétendent vouloir constituer une opposition constructive :

Non le maire n'a pas arrêté les cloches de l'église du centre...

Oui un arrêté du maire peut demander le nettoyage des caniveaux par les administrés...

Oui la vente de la maison des associations a été précipitée avant les élections au point que le déclassement en a été oublié...

Non ceux qui déclaraient entamer un recours contre la vente de ladite maison n'ont rien déposé en préfecture...

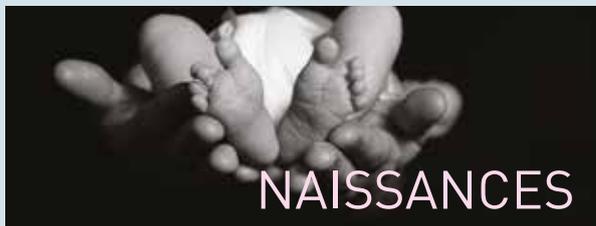
Etc. ... Etc. ...

Sans faire d'angélisme, sans naïveté excessive nous préférerions que, désormais, les uns ou les autres se posent non plus en censeurs expectatifs mais en acteurs proactifs de la vie municipale.

Si quiconque détenait le monopole des bonnes idées cela se saurait déjà. En tout cas, nous n'avons jamais prétendu le détenir. C'est pour cela que nous attendons énormément de l'apport des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Non seulement leur présence est saine d'un point de vue démocratique mais nous souhaitons qu'ils entrent de plain-pied dans la dynamique de la vie communale.

Depuis notre arrivée il y a quatre mois, nous avons pris les choses en main comme vous pouvez le constater au travers de ce bulletin et le maire a multiplié les contacts tant avec les représentants de l'Etat qu'avec les parlementaires (député et sénateur) entre autres afin de rendre à notre ville la visibilité qu'elle mérite.

L'amertume de la défaite est peut-être trop fraîche pour exiger que les animosités s'effacent... Laissons donc le temps et le bon sens œuvrer au rapprochement de femmes et d'hommes embarqués dans la même histoire....



Le 23 février 2020 : Sofia Trinquet
 Le 10 mars 2020 : Alice Villeneuve
 Le 12 mars 2020 : Zoé Ladet
 Le 16 avril 2020 : Pablo Sirsi
 Le 1er mai 2020 : Andoni Dulmet
 Le 14 mai 2020 : Lucie Guedon
 Le 14 mai 2020 : Mama Soumare
 Le 11 juin 2020 : Enaël Mukadi Yamba
 Le 23 juin 2020 : Marguerite Delcroix
 Le 17 juillet 2020 : Marin Pelegri
 Le 23 juillet 2020 : Ilyan Âmili
 Le 22 juillet 2020 : Lyana Fleury
 Le 27 juillet 2020 : Mamadou Fofana
 Le 31 juillet 2020 : Nina Van-Geneugden
 Le 6 août 2020 : Louën Leclercq
 Le 18 août 2020 : Manon Serré
 Le 19 août 2020 : Léon André Gaspar
 Le 19 août 2020 : Nola-Lora Azenag

Le 16 mai 2020 :
 Didier Rabouille et Nathalie Baudin
 Le 20 juin 2020 :
 Elisabeth Lacombe et Romain Thos
 Le 11 juillet 2020 :
 Caroline Mossakowski et Nicolas Sylberg
 Le 8 août 2020 :
 Sophie Herrault et Jonathan Deschamps
 Le 21 août 2020 :
 Océane Camara et Thibault Pommier
 Le 28 août 2020 :
 Chloé Roget et Walid Nezzar
 Le 29 août 2020 :
 Blanca Nieto Sanchez et Jean-Pierre Benard



Le 29 janvier 2020 : Eliane Sureau veuve Bacik
 Le 1er février 2020 : Jacqueline Montfort Veuve Roth
 Le 22 février 2020 : Pierre Destable
 Le 25 février 2020 : Andrée Vatinelle épouse Darre
 Le 28 février 2020 : Hélène Caroff-Loubes veuve Maillot
 Le 14 mars 2020 : Christian Mourget
 Le 21 mars 2020 : Yvette Guyomard veuve Le Manchec
 Le 31 mars 2020 : Geneviève Destrez
 Le 11 avril 2020 : Maria-Estelle Zabala
 Le 26 avril 2020 : François Rubini
 Le 11 mai 2020 : Théophile Parmentier
 Le 23 mai 2020 : Didier Rabouille
 Le 5 juin 2020 : Gabriel Thonat
 Le 29 mai 2020 : Alain Bureau
 Le 2 juin 2020 : Paul Lassalle
 Le 6 juin 2020 : Mirella Lucidi
 Le 13 juin 2020 : André Maréchal
 Le 13 juin 2020 : Roger George
 Le 8 juillet 2020 : Eugène Coulet
 Le 13 juillet 2020 : Jeannine Deschaud épouse Meunier
 Le 18 juillet 2020 : Monique Rigault veuve Busson
 Le 31 juillet 2020 : Odette Quézet
 Le 1er août 2020 : Sylvie Larangeira
 Le 7 août 2020 : José Pautasso
 Le 8 août 2020 : Maurice Jacquesson
 Le 11 août 2020 : Maurice Dutent

ELLES NOUS ONT QUITTÉS

Sylvie Larangeira (1959-2020)



Conseillère municipale de 2008 à 2016. Déléguée à la Bibliothèque à partir de mars 2014, elle s'y est investie notamment dans la mise en place d'ateliers créatifs et l'organisation du Salon du Livre en 2016. Sylvie était une conseillère engagée, attentive et dévouée à la collectivité.

Elle était par ailleurs écrivain et musicienne. Son goût pour les arts et sa sensibilité l'avait amenée à s'essayer à la peinture et à la photographie. Elle s'est éteinte cet été après un long et courageux combat contre la maladie en gardant jusqu'au bout son sourire et son humour. Nos pensées vont à son fils que nous assurons de nos sincères condoléances.

Marie-Blanche Droit - peintre et aquarelliste



Chaque année, durant 20 ans, Marie-Blanche accrochait joliment salle Lemaire, ses champs de lavande, de coquelicots, ses fiers coqs, ses petits oiseaux enchanteurs, ses basse-cours tendrement peintes, ses paysages, souvenirs de voyages et ses bouquets de fleurs.

Diplômée en 1965 de l'Union Centrale des Arts Décoratifs, avec mention "très bien", en 68, elle part pour l'Égypte au sein de l'I.F.A.O (Institut Français d'Archéologie Orientale) afin d'y relever des dessins sur des tombes non loin de la Vallée des Rois.

De retour en France en 1974 elle enseigne comme professeur de dessin. En 2018, s'étant retirée en Bretagne elle nous avait fait le plaisir d'une dernière exposition au cours de laquelle, M. Roland GUICHARD lui avait remis la médaille de la ville. Elle s'est éteinte au mois de septembre. Nous pleurons une artiste fidèle à nos animations culturelles et surtout, une amie. Merci Marie-Blanche pour tous ces bons moments passés ensemble.

NOVEMBRE 2020

• SAMEDI 7 NOVEMBRE

TOURISME : RANDONNÉE HISTORIQUE
(5 km) organisée par la mairie. Départ de la gare à 14h, bords de l'Oise, église de Jouy-le-Comte, plateau puis descente vers les villas et les jardins. Renseignements en mairie : 01 34 08 95 71

*Attention nombre de places limitées.

• DU 7 AU 15 NOVEMBRE

EXPOSITION Atelier 10



• 11 NOVEMBRE CÉRÉMONIE MILITAIRE

Commémoration de la Victoire 1918

• SAMEDI 14 NOVEMBRE À 11H ACCUEIL DES NOUVEAUX PARMINOIS

Monsieur le maire invite les nouveaux Parminoïses, salle des mariages à la mairie, pour partager l'histoire de la ville, ses projets mais aussi sa vie culturelle, sportive, économique....

Vous êtes Parminoïse depuis le 1^{er} Janvier ? N'hésitez pas à entrer en contact avec la mairie : Service communication : 01 34 08 95 71

• SAMEDI 28 NOVEMBRE À 11H MARCHÉ DE PARMAIN

place de la Poste (voir page 24)

DÉCEMBRE 2020



• DÉBUT DÉCEMBRE DISTRIBUTION PANIER GOURMAND

à nos aînés

Cette année, en raison des conditions sanitaires le « repas de l'Âge d'Or » n'aura pas lieu.

Tous nos aînés ne seront pas oubliés, la distribution d'un joli panier et petit cadeau sera organisée sur deux jours au début du mois de décembre.

• SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 DÉCEMBRE



MARCHÉ DE NOËL, place de la mairie

• DIMANCHE 13 DÉCEMBRE CONCERT GOSPEL

à l'Eglise Saint-Denis de Jouy-le-Comte, 17h, organisé par l'AREJ



AGENDA DE FIN D'ANNÉE



Dans ma **boîte à lettre**



Sur mon smartphone ou tablette
avec Facebook et Instagram
>> **Ville de Parmain**

OÙ TROUVER de l'information sur la ville ?



Sur le **panneau lumineux**
de la rue du Général
de Gaulle et
prochainement
sur celui de la
place Clemenceau

Sur le **site Internet**
www.ville-parmain.fr

Newsletter
inscription sur le site

